

# Renforcer la démocratie

en *Asie*

Nouveaux réseaux et partenariats pour le respect des  
droits de la personne et la primauté du droit

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE**

**Conférence internationale annuelle  
Toronto, 14–15 juin 2006**



**Droits et Démocratie**

Centre international des droits de la personne  
et du développement démocratique

# Remerciements

Droits et Démocratie tient à remercier tous les conférenciers et conférencières qui ont consacré du temps et offert leur expertise à cette conférence. Nous remercions également le comité organisateur de Droits et Démocratie pour leur apport au succès de cet événement.

## **Droits et Démocratie**

1001, boul. de Maisonneuve Est, Bureau 1100

Montréal (Québec) H2L 4P9 Canada

Tél. : (514) 283-6073 / Téléc. : (514) 283-3792 / Courriel : dd-rd@dd-rd.ca

Site Web : [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)

Créé par une Loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie (Centre international des droits humains et du développement démocratique) est un organisme canadien non partisan qui a le mandat de promouvoir, d'appuyer et de défendre, à l'échelle internationale, les droits humains et le développement démocratique, tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.

© Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2006.

Toute citation du présent texte est permise à condition que l'origine en soit mentionnée.

Ce rapport est aussi disponible sur notre site Web : [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca).

Also available in English

Rédaction : Les Éditions du Congrès

Révision du contenu : Razmik Panossian, Directeur des politiques, programmes et planification, Droits et Démocratie

Traduction : Isabelle Chagnon

Production : Anyle Coté, Agente, Événements spéciaux et Publications, Droits et Démocratie

Graphisme : Green Communication Design

# Table des matières

Introduction	3	Deuxième journée	18
Première journée	5	<b>Mondialisation, marchés émergents et promotion des droits humains</b>	18
<b>Mot de bienvenue et discours d'ouverture</b>	5	<b>Antonio Tujan Jr.</b> , Réseau de recherche Asie-Pacifique	18
<b>Jean-Louis Roy</b> , président, Droits et Démocratie	5	<b>Irene Fernandez</b> , TENAGANITA	19
<b>Hau Sing Tse</b> , vice-président, direction générale de l'Asie, Agence canadienne de développement international (ACDI)	6	<b>Charm Tong</b> , Shan Women's Action Network	19
		<b>Joe Wong</b> , University of Toronto	20
<b>Établissement de correspondances : Le développement démocratique et les droits humains en Asie</b>	7	<b>Les répercussions du commerce et des investissements entre le Canada et l'Asie sur les droits humains</b>	21
<b>T. Rajamoorthy</b> , Third World Network	7	<b>Nancy Riche</b> , ancienne vice-présidente, Congrès du travail du Canada	21
<b>Niraja G. Jayal</b> , Jawaharlal University	8	<b>Doug Goold</b> , Institut canadien des affaires internationales	22
<b>Kem Sokha</b> , Centre cambodgien pour les droits de l'homme	9	<b>Han Dongfang</b> , China Labour Bulletin	22
		<b>Luke Peterson</b> , Institut international de développement durable	23
<b>Dîner-causerie La Chine en mouvance Droits et démocratie à l'ère du numérique</b>	10	<b>Dîner-causerie : Soutenir la démocratisation de la Birmanie</b>	24
<b>Patrick Brown</b> , correspondant en Asie, CBC Television	10	Conférencier d'honneur : Le premier ministre <b>Sein Win</b> , Gouvernement de coalition nationale de l'Union de Birmanie (NCGUB)	24
<b>Le régionalisme : Relever le défi en matière de droits humains en Asie</b>	11	<b>Le rôle des institutions régionales (sous-régionales) dans la démocratisation</b>	25
<b>Paul Dalton</b> , Institut danois pour les droits de l'homme	11	<b>Pip Dargan</b> , Les mécanismes nationaux de défense des droits humains dans la région Asie-Pacifique	25
<b>Charles Burton</b> , Brock University	12	<b>Homayoun Alizadeh</b> , représentant régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	26
<b>Sanjeewa Liyanage</b> , Asian Human Rights Commission	13	<b>Masanori Aikyo</b> , Nagoya University	26
<b>Ban Wenzhan</b> , Université des sciences politiques et du droit de la Chine	14	<b>L'avenir des droits humains en Asie</b>	27
<b>La société civile : le catalyseur du changement</b>	14	<b>Jacques Bertrand</b> , University of Toronto	27
<b>Lu YiYi</b> , Chatham House	14	<b>André Laliberté</b> , Université du Québec à Montréal	27
<b>Dominique Caouette</b> , Université de Montréal	15	<b>Nimalka Fernando</b> , Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et le racisme	28
<b>Ian Hamilton</b> , Equitas	16	<b>Vitit Muntarbhorn</b> , Chulalongkorn University	28
<b>Paul Evans</b> , Fondation Asie Pacifique du Canada	16		
<b>Conférencier d'honneur</b>	17		
<b>Omar Kabbaj</b> , ancien président, Banque africaine de développement	17	<b>Annexe I</b>	30



# Introduction

**L**a Conférence internationale annuelle de Droits et Démocratie a eu lieu cette année à Toronto, Canada, les 14 et 15 juin 2006. Quelque 250 personnes y ont participé – décideurs, chercheurs, militants, journalistes, représentants de gouvernements et d’ambassades. Les conférenciers invités venaient de 13 pays différents.

La conférence était précédée d’un forum étudiant d’une durée d’une journée portant sur le rôle des mouvements étudiants dans la promotion des droits humains et du développement démocratique en Asie et au Canada.

Sous le thème global de la conférence de cette année, intitulée « Renforcer la démocratie en Asie », Droits et Démocratie s’est penchée sur les problèmes auxquels l’Asie se heurte. Ce sont les principes démocratiques fondés sur les valeurs universelles de dignité humaine, de justice et de droits qui nous aident à cerner les problèmes fondamentaux, puis à y répondre. Le sous-titre de la conférence, « Nouveaux réseaux et partenariats pour le respect des droits de la personne et la primauté du droit », suggère pour sa part les mécanismes qui nous permettront de progresser. En effet, les réseaux et les partenariats sont essentiels, autant dans la sphère économique que dans celle du développement démocratique et des droits humains. Tisser des liens avec la société civile, renforcer les institutions et faire évoluer les mécanismes régionaux nécessitent de véritables partenariats et des réseaux efficaces.

Les « tigres » et les « géants » asiatiques ont désormais atteint leur pleine maturité – du moins dans la sphère économique – et influent directement sur les vies d’innombrables personnes vivant à des lieues de l’Asie. Par exemple, le partenariat économique et commercial entre la Chine et l’Afrique est devenu l’un des plus imposants au monde, la participation de l’Inde à l’industrie internationale du logiciel est désormais indispensable et la Corée du Sud, Singapour et la Thaïlande, tout comme quelques-unes de leurs voisines, représentent des économies régionales importantes dotées de réseaux aux multiples ramifications. Mais ce n’est qu’un côté de la médaille. Le développement économique est, au bas mot, inégal et, plus important encore, les dynamiques politiques – surtout en matière de démocratisation et de droits humains – sont souvent hasardeuses. L’Inde, la plus vaste démocratie au monde, partage une frontière avec la Birmanie, un des pires contrevenants aux droits humains, alors que l’économie de marché libre de la Chine se développe dans un contexte de politique autoritaire. L’Indonésie est aux prises avec les grands défis du développement économique, aggravés par les ravages causés par le tsunami et le tremblement de terre, alors qu’elle doit affronter les problèmes d’une transition vers la démocratie : renforcement des institutions, réforme du secteur de la sécurité ou violations répétées des droits humains dans certaines régions.

Bref, l’Asie traverse présentement des changements importants qui ont des répercussions partout ailleurs sur la planète. Le monde a besoin d’une Asie prospère, stable et démocratique. Sans la démocratie, ni la prospérité ni la stabilité n’auront d’effet durable.

L’« Asie » ne se prête guère aux généralisations. Il est néanmoins impérieux de discuter de l’Asie non seulement en tant que région, mais aussi à titre d’acteur (ou ensemble d’acteurs) sur la scène internationale. Les régions géographiques sur lesquelles cette conférence s’est surtout penchée sont le Nord-Est et le Sud-Est de l’Asie, en portant une attention particulière à certains pays aux prises avec des défis de taille au chapitre de la démocratie et des droits humains.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un résumé des délibérations de la conférence. Si nous avons redoublé d’efforts pour refléter les points de vue des participants avec le plus d’exactitude possible, il se peut que dans certaines circonstances, des nuances et des détails se soient perdus dans le processus de synthèse. Droits et Démocratie accepte la pleine responsabilité de ces éventuelles omissions et erreurs.

**Razmik Panossian**

Directeur, politiques, programmes et planification



# Première journée

## Mot de bienvenue et discours d'ouverture

**Jean-Louis Roy,**  
président, Droits et Démocratie

Le XXI<sup>e</sup> siècle sera façonné par le rapport entre la démocratie et l'Asie.

La démocratie suppose un réseau complexe de relations, d'institutions et de pratiques. Le principe de la souveraineté populaire en est le centre, ce qui implique notamment la prise de décision collective, la compétition politique non violente et le droit plein et entier de critiquer les dirigeants en place. Pour fonctionner, le processus démocratique exige la liberté d'expression et d'association, la tenue d'élections libres et équitables et un transfert sans violence du pouvoir entre les gouvernements successifs. Ces pratiques garantissent le maintien d'exigences institutionnelles telles que la primauté du droit et la protection de tous les droits humains, notamment les droits civils et politiques et ceux des minorités.

Les caractéristiques fondamentales de la démocratie doivent être appuyées et soutenues par l'application de normes universelles en matière de droits humains, consignées dans les traités et les pactes internationaux relatifs aux droits.

Dans un grand nombre de pays, des millions de femmes et d'hommes ont placé leurs espoirs dans l'existence d'un gouvernement démocratique. Ils croient qu'un système démocratique les protégera de toute discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la religion et le sexe, de même que des détentions arbitraires, de la torture, des mauvais traitements et de la mort, lorsqu'ils sont maintenus en détention. Ils croient que ce système leur donnera accès à la justice, aux services de santé et d'éducation, à un logement décent, au travail, à la nourriture et à l'eau. Ils croient aussi qu'il les protégera de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ils demandent que la démocratie et le principe d'égalité des citoyens viennent corriger les inégalités qui existent dans leur société. Les pauvres et les démunis ne peuvent avoir confiance en la démocratie si elle ne donne pas lieu à l'égalité, autant juridique que sociale, et ne libère pas les populations de la peur et du besoin.

La croissance de l'Asie et ses rapports avec la partie occidentale de la planète ont le potentiel de structurer les relations internationales et les politiques d'aide étrangère, tout comme la division Est-Ouest l'a fait au

siècle dernier. Ce nouveau contexte laisse aussi la place à la redéfinition des relations entre le Nord et le Sud, qui avaient une si grande importance à l'époque de la guerre froide. La vraie question, le vrai défi, est de faire en sorte que cette relation soit constructive et mutuellement satisfaisante plutôt que d'être une source de tension et de conflit.

La Chine, l'Inde et le Japon seront parmi les principaux acteurs de ce siècle. Le Worldwatch Institute compare l'émergence de la Chine et de l'Inde à la découverte du Nouveau Monde. Ces développements auront des conséquences à long terme sur les structures institutionnelles et juridiques d'un monde interdépendant et sur les systèmes de gouvernance mondiaux, qui évoluent présentement dans des conditions dépassées.

La montée de la puissance de l'Asie n'aura pas que des répercussions sur le commerce international. Elle influe aussi sur la façon dont sont utilisées les connaissances scientifiques et les applications technologiques, qui sont essentielles autant pour la croissance que pour avoir de l'influence. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle rapporte un nombre record de demandes de brevets dans les pays du Nord-Est asiatique – une augmentation de 212 % pour le Japon, la République de Corée et la Chine combinés, comparativement à 20 % de demandes pour l'ensemble des pays en émergence. Cinquante pour cent des 200 entreprises européennes et nord-américaines indiquent avoir l'intention d'investir exclusivement en Asie dans les cinq prochaines années, et 40 % de ces dernières ont décidé de déménager leurs opérations de recherche et développement dans des pays asiatiques.

Depuis que l'Inde s'est convertie à la démocratie, il y a 60 ans, de nombreux pays asiatiques ont eux aussi opté pour la démocratie et ont accru les libertés politiques à l'intérieur de leurs frontières. Les régimes autoritaires, les dictatures et la loi martiale ont disparu aux Philippines, en Corée du Sud, en Thaïlande et à Taïwan. La démocratie électorale a été instaurée dans le nord et le sud-est de l'Asie, et les pays à majorité musulmane ont changé leurs systèmes politiques.

Les défis qui se présentent aujourd'hui sont notamment les menaces à la sécurité par la Corée du Nord, la prolifération des armements nucléaires dans la région, l'escalade des actions militaires et terroristes, les luttes pour les droits des minorités qui se sentent bafouées, les revendications des autochtones en matière de droits ancestraux, la protection des travailleurs migrants en Asie, le trafic humain, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la brutalité policière, la torture et les détentions arbitraires.

Ces problèmes doivent être réglés par la voie démocratique. En fait, ce n'est que par un processus démocratique que des solutions à *long terme* seront trouvées. Et ces problèmes doivent être abordés au palier tant national que régional, par des coalitions de la société civile et des institutions étatiques.

Un défi de taille se profile à l'horizon, celui de renforcer la coopération avec les mécanismes internationaux de promotion des droits humains et d'encourager la concrétisation efficace des droits humains à l'échelon régional. Un tel cadre régional est inexistant aujourd'hui en Asie, et c'est pourquoi il importe d'en créer un.

Tous les pays doivent travailler ensemble pour arriver à une croissance et à un développement partagés, objectif qui doit être réalisé de pair avec l'expansion des libertés humaines.

## Hau Sing Tse, vice-président, direction générale de l'Asie, Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'Asie a accompli d'immenses progrès économiques au cours des deux dernières décennies. Plusieurs pays ont réalisé des taux de croissance supérieurs à 6 %, et la proportion d'Asiatiques vivant dans la pauvreté a chuté, passant de 32 % à 22 % entre 1999 et 2000. En dépit de ces progrès, les bénéfices de la croissance n'ont pas été ressentis uniformément dans toutes les régions. L'Asie comprend 60 % de la population mondiale, mais représente encore les deux tiers des pauvres de la planète. De plus, la croissance économique a eu tendance à accentuer les iniquités que l'on constate aujourd'hui en Asie : entre les régions, les populations rurales et urbaines, les hommes et les femmes et les divers groupes ethniques.

La croissance et les réformes économiques ont entraîné des exigences de plus en plus grandes en matière de réformes politiques de la part des citoyens, de la société civile et du secteur privé. Malheureusement, ces réformes sont souvent en retard sur les progrès économiques, ce qui complique l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

À l'ACDI, nous croyons fermement qu'une bonne gouvernance – ce qui signifie la liberté, la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits humains – est nécessaire pour favoriser une croissance économique équitable et un développement durable. En fait, la bonne gouvernance est un aspect important de tous nos principaux programmes en Asie. Nous croyons que la façon dont un État acquiert et exerce son autorité influe grandement sur le bien-être global de ses citoyens. Une mauvaise gouvernance entraîne des conséquences négatives comme la corruption, des carences au chapitre de la prestation des services, un climat malsain pour les investisseurs et un manque de confiance de la population dans les institutions de l'État et les résultats du développement.

La bonne gouvernance devrait faire partie intégrante de nos stratégies de développement. Nous devons nous concentrer sur l'amélioration de la situation au chapitre des droits humains et l'élimination de toute discrimination. L'ACDI fait porter une grande partie de ses efforts sur le soutien aux États, pour leur permettre de répondre aux besoins et aux exigences de leurs citoyens. De plus, il lui importe d'accomplir les démarches suivantes :

- Favoriser la participation de la société civile et soutenir les institutions judiciaires qui servent à équilibrer le pouvoir de l'État.
- Appuyer les leaderships politiques engagés et soutenir un secteur privé dynamique qui favorise le développement efficace et durable.
- Établir un système fondé sur des règles qui gouverne les prises de décisions politiques et économiques et assure une croissance économique équitable.
- Assurer la transparence et la responsabilité du gouvernement – élections, partis politiques, parlements et gouvernements locaux – afin de réduire l'incidence de la corruption.

Les Canadiens et Canadiennes jouissent d'une tradition démocratique de gouvernement participatif au sein d'un système fédéral. Le Canada possède une expérience significative dans la promotion et la protection des droits humains dans un contexte multiculturel. Nous possédons aussi un solide avantage comparatif en ce qui a trait à la promotion d'un système fondé sur des règles et son application à l'ensemble des citoyens d'une façon impartiale, accessible et opportune. À l'ACDI, nous nous inspirons de la longue histoire du Canada en matière de gouvernance démocratique, de droits humains et de primauté du droit lorsque nous élaborons nos programmes avec les pays partenaires.

Nous reconnaissons que les femmes, en particulier, sont souvent empêchées de participer à la vie démocratique. Par conséquent, les programmes de l'ACDI encouragent la pleine participation des femmes dans les processus de prise de décision à tous les échelons de la société, notamment les paliers de gouvernement local, régional et national.

On constate une tendance démocratique encourageante dans de nombreux pays asiatiques, qui se manifeste par la décentralisation de l'autorité vers les gouvernements locaux. Celle-ci, dans certains pays, se concrétise, parce qu'un certain nombre de sièges sont réservés aux femmes dans les gouvernements locaux. Pour l'ACDI, cela constitue une excellente occasion de soutenir et de promouvoir la pleine participation politique des femmes.

L'Afghanistan constitue un exemple éclairant des interventions de l'ACDI en matière de développement démocratique et de droits humains. Le Canada a fourni une aide au développement importante au peuple afghan depuis la chute des Talibans, et intervient dans ce pays en accord avec les priorités formulées par le gouvernement d'Afghanistan dans sa stratégie de développement national.



Une partie importante du programme de l'ACDI en Afghanistan consiste à apporter un soutien au gouvernement pour qu'il puisse étendre ses programmes de développement jusqu'aux communautés éloignées et vulnérables. Ce faisant, nous contribuons à faire en sorte que tous les citoyens afghans, dans toutes les régions du pays, bénéficient des progrès accomplis. Nous contribuons également à renforcer la confiance des citoyens face au gouvernement nouvellement élu.

L'ACDI fournit aussi une aide par l'entremise du Programme de solidarité nationale, créé par le gouvernement afghan, et d'un programme visant à favoriser la confiance envers le gouvernement, l'une de ses initiatives à Kandahar. Les leaders des communautés et les conseils de village élus, composés de femmes et d'hommes, prennent avec les représentants élus leurs propres décisions en ce qui a trait aux besoins et aux priorités en matière d'infrastructures à bâtir.

Notre partenariat avec Droits et Démocratie contribue à changer le statut des femmes en Afghanistan grâce au Fonds pour les droits des femmes. Cette initiative consiste à fournir une aide juridique aux femmes, à soutenir les maisons d'hébergement pour femmes, à offrir une formation en leadership, à sensibiliser le public sur les droits fondamentaux des femmes en vertu de la nouvelle constitution et à renforcer la capacité des femmes de participer au processus politique.

L'Afghanistan est un exemple concret de la nécessité de commencer très tôt – dès le début dans ce cas-ci – à renforcer les institutions démocratiques. Cela est particulièrement vrai pour les États fragiles qui émergent péniblement de décennies de conflits. Il faudra du temps pour accroître la confiance des citoyens dans le fonctionnement efficace, équitable et transparent des institutions gouvernementales ; il faut donc que les impacts des institutions démocratiques soient tangibles et visibles pour les citoyens, qui doivent pouvoir constater des améliorations dans leur vie quotidienne.

Une discussion visant à déterminer si la sécurité, le développement économique ou le développement démocratique devrait passer en premier pourrait certes contribuer à soulever des questions importantes. Mais elle ne serait pas vraiment utile aux communautés locales qui cherchent à avoir une vie meilleure et à réduire leur vulnérabilité face à la pauvreté. Les progrès dans tous ces domaines doivent être réalisés simultanément si nous voulons aider les populations à bâtir un meilleur avenir pour leurs enfants.

Le Canada est un modèle valable de démocratie dans le monde d'aujourd'hui. L'expérience de notre nation et les leçons que nous avons tirées de l'intégration et de l'expression des valeurs universelles des droits humains, de la primauté du droit et de la démocratie sont inestimables pour nos partenaires asiatiques dans leur propre processus de développement démocratique.

En sa qualité de défenseur du développement international, l'ACDI continuera de travailler avec ses partenaires internationaux afin de soutenir les processus démocratiques en Asie. Nous continuerons d'approfondir nos principales contributions aux chapitres de la sécurité, de la primauté du droit, du développement humain et de l'avancement de la condition des femmes.

## Établissement de correspondances : Le développement démocratique et les droits humains en Asie

**ANIMATRICE :**

**Flora MacDonald**

**CONFÉRENCIERS :**

**T. Rajamoorthy**, Third World Network (Malaisie)

**Niraja G. Jayal**, Jawaharlal University (Inde)

**Kem Sokha**, Centre cambodgien pour les droits de l'homme (Cambodge)

**T. Rajamoorthy**,  
Third World Network

### *Les défis en matière de démocratie, de droits humains et de développement en Asie*

Pour comprendre les défis qui se posent aujourd'hui en Asie en matière de droits humains, il est nécessaire de retourner en arrière, il y a quelque trois décennies, lorsque le continent, sous l'influence de la guerre froide, était divisé en deux blocs, l'un communiste et l'autre non. À cette époque, deux développements déterminants ont influé sur l'orientation et la perspective des défenseurs des droits humains du bloc non communiste. Le premier, appelé la « crise de la démocratie » (1955-1975), s'est manifesté par un glissement vers l'autoritarisme (dictatures militaires et non militaires) dans les pays asiatiques qui faisaient partie de ce bloc. À mesure que cette atteinte à la démocratie s'est transformée en une atteinte aux droits civils et politiques, les militants des droits humains ont fait de ces droits le centre de leur combat.

L'autre développement déterminant qui a eu tendance à renforcer cette orientation vers la défense des droits civils et politiques fut le débat idéologique de la guerre froide entre l'Occident et le bloc communiste sur l'importance relative des droits civils et politiques, d'une part, et des droits économiques et

sociaux, d'autre part. Les militants des droits humains des pays non communistes d'Asie, dont la plupart partageaient le même point de vue idéologique que l'Occident, affirmaient, de concert avec ce dernier, la primauté des droits civils et politiques. Les militants et les organisations de défense des droits humains de l'Asie communiste, aux prises avec l'absence de droits civils et politiques dans leur pays, étaient également d'accord avec le point de vue selon lequel les droits civils et politiques avaient une importance primordiale.

Trente ans plus tard, la situation des droits humains, en dépit de la persistance de l'autoritarisme dans certaines parties du continent et de la présence d'une dictature militaire en Birmanie, s'est grandement améliorée. Toutefois, les défenseurs des droits humains d'Asie, qui ont beaucoup contribué à cette transformation, ont moins bien réussi, en raison de leur orientation en faveur des droits civils et politiques, à relever les nouveaux défis que présente la mondialisation (dont un grand nombre sont d'ordre économique et social).

Les violations des droits humains qui découlent de la mondialisation sont attribuables à la tendance impitoyable vers l'austérité fiscale et à la pression à demeurer « compétitif ». Les compressions brutales des dépenses sociales ont entraîné des « révoltes » dans les campagnes chinoises ainsi que des suicides collectifs dans certaines régions rurales de l'Inde, tandis que les politiques de « libéralisation » et de privatisation conçues dans la même optique ont entraîné des mises à pied massives. Ainsi, 30 millions de travailleurs ont été remerciés de leurs services entre 1998 et 2004 dans les entreprises étatiques de la Chine.

Cette course à la « compétitivité » est illustrée par le cas du Vietnam, où les salaires ont été constamment maintenus en dessous de ceux de la Chine voisine, ce qui a entraîné récemment une série de grèves sauvages. La menace des sociétés transnationales de se retirer du pays révèle le pouvoir qu'ont ces acteurs non étatiques de façonner le processus de mondialisation. Outre les sociétés transnationales, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et, surtout, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contribuent aussi à modeler le processus de mondialisation.

La réponse inadéquate des organisations asiatiques de promotion des droits humains à ce nouveau phénomène a eu pour résultat de faire retomber la tâche consistant à composer avec les problèmes issus de la mondialisation sur les épaules des autres organisations de la société civile. Mais l'approche non fondée sur les droits humains et au mieux fragmentée de ces ONG a mis en lumière la nécessité, pour les organisations des droits humains d'Asie, de mettre les droits économiques et sociaux à l'ordre du jour et d'adopter une approche holistique face aux droits humains, puis de conjuguer leurs efforts à ceux des autres ONG dans la recherche de solutions aux problèmes découlant de la mondialisation.

Bien sûr, il existe d'importants obstacles à la réalisation des droits économiques et sociaux dans la région. Par exemple, certains milieux questionnent l'idée même des « droits économiques et sociaux ». Par ailleurs, l'absence de garanties constitutionnelles envers ces droits et de dispositions constitutionnelles assurant que le palier législatif puisse exercer une surveillance sur l'exécutif lorsque celui-ci devient partie à des traités multilatéraux et bilatéraux constitue un obstacle. En effet, en l'absence de garanties constitutionnelles pour les droits économiques et sociaux, ces traités peuvent avoir pour effet de limiter ces mêmes droits.

**Niraja G. Jayal,**  
Jawaharlal University

### *La démocratie et le pluralisme en Asie du Sud*

Les contextes politiques nationaux définissent non seulement les identités nationales, mais aussi la valeur attribuée à la démocratie, aux droits humains et à la primauté du droit, valeur qui peut varier considérablement d'un pays de l'Asie du Sud à l'autre. Dans le Sud de l'Asie, le pluralisme est souvent considéré comme un artéfact remontant au passé colonial. Or, en dépit de toutes ses imperfections, la démocratie demeure le seul moyen connu de créer une société où l'ensemble des citoyens sont assurés d'être traités équitablement et d'avoir également voix au chapitre dans la définition du bien commun. Et le pluralisme demeure le meilleur outil pour assurer la sécurité et le respect des droits humains de tous les groupes évoluant au sein d'une même société.

La philosophie de John Stuart Mill, selon laquelle la démocratie ne peut s'appliquer avec succès qu'aux sociétés homogènes, ne s'est pas nécessairement avérée. Certes, la démocratie a le potentiel de diviser les pays selon les différentes appartenances culturelles. Mais la réalisation ou non de ces divisions dépend davantage de la constitution du pays, de ses lois et des attitudes de ses élites politiques que des principes de la démocratie comme tels.

Le conflit identitaire qui sévit au Sri Lanka résulte de divisions à caractère ethnique. Les politiques étatiques ont alimenté les antagonismes qui ont entraîné des dizaines d'années de guerre civile sauvage. De même, la violence contre les musulmans qui s'est étendue dans l'État indien du Gujerat, en 2002, pourrait être attribuée aux agissements du gouvernement.

Le type de démocratie qui prévaut en Inde a permis de réaliser d'impressionnantes réussites en ce qui a trait à la gestion de la diversité. Cela est dû au cadre constitutionnel laïque de l'Inde, qui assure un degré minimal de protection des droits de tous les

groupes. Ce degré de protection est renforcé par un système judiciaire bien implanté, relativement efficace et indépendant. La constitution garantit même une représentation minimale des castes désavantagées et des groupes tribaux.

Cependant, en dépit d'une représentation minimale au sein du Parlement et d'une protection constitutionnelle, les intouchables de l'Inde, ou caste opprimée (Dalits), continuent d'être victimes d'une intense discrimination et de se voir grossièrement privés de leurs droits humains fondamentaux. Par conséquent, les Dalits présentent un degré plus élevé de mortalité infantile et d'analphabétisme, n'ont pas accès aux services d'éducation et de santé et ne peuvent pas gagner leur vie. Dans bien des cas, la démocratie indienne ne permet pas de protéger les Dalits. Si l'humanité croit que les minorités et les autres groupes défavorisés devraient être traités comme des citoyens égaux, elle doit reconnaître que toutes les inégalités, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles, sont étroitement liées. L'égalité est une notion complexe, et les politiques sociales fondées sur les principes démocratiques doivent tenir compte de cette complexité.

## **Kem Sokha, Centre cambodgien pour les droits de l'homme**

### ***La nécessaire participation de la base au développement démocratique en Asie : le cas du Cambodge***

Trente pour cent des Cambodgiens vivent dans une extrême pauvreté. La corruption est très répandue, et des violations des droits humains sont perpétrées régulièrement. En dépit de l'existence d'institutions démocratiques comme le Parlement, le pouvoir exécutif demeure entre les mains d'un seul homme et de son entourage. De plus, le pouvoir judiciaire n'est ni indépendant ni impartial. Les systèmes de police et de justice sont aisément manipulables au moyen de pots-de-vin. Par conséquent, le citoyen moyen ne jouit d'aucune protection. Et pendant ce temps, les élites continuent de commettre des crimes en toute impunité.

Dans la plupart des cas, les médias ne sont pas libres. Le gouvernement contrôle la télévision cambodgienne, qui possède le plus vaste auditoire de tous les médias. Les stations de radio indépendantes, qui ont moins tendance à être contrôlées par l'État, ont des auditoires limités car aucune d'entre elles ne possède un signal suffisamment puissant pour diffuser dans tout le pays. Les journaux jouissent d'un certain degré de liberté, mais ils ne rejoignent que les populations de la capitale et les gens qui savent lire.

Il est fréquent que le gouvernement et l'armée confisquent illégalement les terres des citoyens. La liberté d'assemblée et d'expression est souvent niée. Les manifestations et les grèves sont interdites. Et ceux et celles qui s'élèvent contre ces injustices sont sujets à des arrestations arbitraires, des détentions, du harcèlement et des menaces. Sokha lui-même a été arrêté en décembre 2005 et détenu pendant 17 jours pour avoir participé à une marche à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne.

L'implantation de la démocratie au Cambodge passe essentiellement par l'action d'un mouvement concerté à la base. Le Cambodian Center for Human Rights (CCHR) travaille à favoriser la participation politique du Cambodgien moyen. Il fournit de l'éducation et des outils permettant aux Cambodgiens de mettre en place leurs propres groupes de défense des droits humains et leur enseigne comment surveiller et répertorier les manquements à ces droits. Le quartier général du CCHR effectue un suivi de tous les cas de violations des droits qui lui sont rapportés et adresse des plaintes officielles aux autorités concernées. Le centre organise aussi 50 forums publics à travers le pays pour permettre aux gens d'exprimer leurs préoccupations. Il diffuse également une émission de radio qui rejoint 60 % de la population et permet d'éduquer les citoyens sur leurs droits et les dispositions de la loi.

L'oppression n'est possible que lorsque la majorité des opprimés acceptent que leurs libertés soient niées. Dans le cas du Cambodge, après des décennies de règne communiste, les limites aux libertés civiles sont devenues un fait accepté. Mais le CCHR, qui met de l'avant une politique de non-violence, œuvre à faire changer cette attitude. Il presse les Cambodgiens de revendiquer leurs droits et de s'exprimer massivement.

Mais les changements sont lents. Sokha et ses compagnons défenseurs des droits humains n'auraient jamais été libérés sans l'intervention de la société civile cambodgienne, qui a mobilisé 120 000 personnes pour protester contre les arrestations. En 2006, d'autres avancées ont été réalisées dans la concrétisation des libertés civiles. Le premier ministre a même décriminalisé la diffamation, s'exposant lui-même et son gouvernement à la critique publique.

# Dîner-causerie

## La Chine en mouvance

### Droits et démocratie à l'ère du numérique

**Patrick Brown,**  
correspondant en Asie, CBC Television

La Chine est en plein changement. Des événements qui valaient la peine d'être rapportés il y a quelque temps à peine ne sont plus considérées comme des nouvelles. Par exemple, lorsque les Rolling Stones ont récemment donné un concert à Shanghai, les directeurs des nouvelles de la CBC voulaient couvrir l'événement. Mais la Chine avait tellement changé que la présence des Stones dans ce pays n'était plus vraiment digne d'intérêt. Les directeurs nous ont alors demandé de préparer une histoire expliquant à quel point la Chine avait évolué et pourquoi ce type d'événement ne faisait dorénavant plus les manchettes !

L'ouverture de la Chine sur le monde a quelques précédents historiques. Au seizième siècle et au début du dix-septième, le missionnaire catholique Matteo Ricci fut autorisé à faire du prosélytisme en Chine en échange du partage de ses connaissances en mathématiques et en astronomie et des autres savoirs scientifiques de l'époque. De même, aujourd'hui, les Occidentaux croient qu'ils permettent à la Chine d'entrer dans le monde moderne grâce aux nouvelles technologies et, en même temps, qu'ils lui apportent la démocratie, pour que ses habitants deviennent « heureux et joyeux et libres, à l'image du reste du monde ».

En plus de 450 ans, la Chine n'est jamais devenue un pays chrétien, pas plus qu'il n'y a eu d'expansion massive de la démocratie depuis l'instauration des réformes économiques de Deng Xiaoping.

Bien des gens sont d'avis qu'Internet sera un instrument de changement décisif en Chine. Plus de 100 millions de Chinois sont connectés à Internet, et plus de 30 millions d'entre eux tiennent des blogs. L'accès à Internet a entraîné de nombreux changements à la fois profonds et subtils, mais pas le passage décisif à la démocratie électorale à l'occidentale que certains espéraient. Par exemple, les gens ont recours à Internet pour obtenir de l'information sur les promoteurs immobiliers et former des associations de locataires afin de faire des achats en bloc et de négocier avec les propriétaires. Voilà un type d'action politique à la base qu'on n'aurait jamais vu il y a quelques années à peine.

Même si un formidable mur coupe-feu empêche le monde extérieur de pénétrer en Chine dans bien des domaines, l'Internet en langue chinoise connaît une

croissance extrêmement rapide, et il existe de nombreux sites créés au pays. La plupart des sites Web portent simplement sur la vie quotidienne des gens et ne sont pas particulièrement intéressants, à part le fait qu'ils s'inscrivent dans cette nouvelle société civile virtuelle qui voit le jour en Chine. Toutefois, les activités de certains sites ont eu des impacts importants dans plusieurs cas. Voici quelques exemples :

- Une femme conduisant une BMW a été impliquée dans un accident de la route qui a fait une victime. Mais elle n'a subi aucune sanction – vraisemblablement en raison de ses liens étroits avec des représentants hauts placés du pouvoir local. Le cas est ensuite devenu une cause célèbre sur Internet et une enquête a fini par être menée en raison du mécontentement que l'événement a suscité.
- La course au profit a fait de la sécurité une considération secondaire dans de nombreuses industries chinoises, et les accidents de travail graves sont devenus monnaie courante. Après un accident récent survenu dans une mine de charbon, où 43 personnes ont perdu la vie, les autorités locales et les représentants de l'entreprise ont rassemblé les familles des personnes disparues et les ont obligées à quitter la région pour éviter que les événements ne s'ébruitent. Mais entre-temps, des détails de la tragédie avaient déjà été divulgués sur Internet. Et ce qui aurait été impensable il y a 10 ans s'est alors produit : en relativement peu de temps, les dirigeants de la mine ont été mis en état d'arrestation.
- Un « journaliste de guérilla », qui travaillait auparavant dans un journal chinois, écrit aujourd'hui strictement sur Internet. Il voyage d'un bout à l'autre du pays et a la réputation d'avoir révélé des cas de corruption sur plus de 50 sites Web en même temps. À mesure que les sites sont fermés par les autorités, il en crée de nouveaux et continue de publier ses articles.

Les pays occidentaux possèdent ce dont la Chine a besoin pour son développement économique – Internet et la technologie. Mais souvent, les droits humains et la démocratie ne figurent pas dans l'équation. Yahoo fournit aux autorités chinoises des détails de l'usage que font les citoyens d'Internet, et Google a accepté de créer un moteur de recherche chinois qui exclut les contenus « non autorisés ».

Ce sont les gouvernements occidentaux – et non pas les entreprises – qui, depuis les événements de la place Tiananmen, se font un devoir de mettre de l'avant un programme de démocratie et de respect des droits humains en même temps qu'ils font des affaires avec la Chine. Il existe une dichotomie entre ce que veut la communauté économique – tirer avantage de toutes ces énormes possibilités de profit – et ce que les militants qui se trouvent « ici » dans cette pièce recherchent, c'est-à-dire des développements positifs au chapitre du respect des droits humains.

De nombreux pays participent à des projets portant sur la gouvernance en Chine. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournit une formation aux juges, et il existe de nombreux programmes de renforcement des capacités. Mais jusqu'ici, toutes ces initiatives ont été décevantes. Il n'y a pas eu de sensibilisation générale du public, et la plupart des juges ayant suivi une formation semblent avoir disparu dans les méandres du système. Globalement, l'engagement vaut mieux que le non-engagement, mais des programmes tels que ceux-là sont peu susceptibles d'entraîner des changements à court terme.

Sur le terrain, de nombreuses ONG exercent leurs activités, dans des domaines comme le sida et l'environnement. Leur présence est tolérée, mais elles font l'objet d'une grande méfiance, et l'État ne ménage pas ses efforts pour les garder à l'œil. En fait, cette volonté de contrôle se manifeste par l'apparition d'un nombre croissant d'organisations « non gouvernementales » organisées par le gouvernement (GONGO).

L'objectif global du gouvernement chinois est de préserver la stabilité et la survie du régime. L'idée selon laquelle il serait possible de transformer les groupes environnementaux ou d'autres ONG en groupes de pression démocratique n'a pas d'avenir, et peut s'avérer dangereuse pour les membres de ces groupes. Il existe de nombreux exemples de militants qui ont été arrêtés, battus, suivis et détenus.

Toutefois, la Chine a connu plus de progrès au chapitre des droits humains au cours des 20 dernières années que n'importe quel autre endroit sur la planète. Les gens peuvent se marier sans la permission de leur unité de travail, ouvrir un commerce, envoyer leurs enfants à l'école privée et naviguer sur Internet –, tout cela sans que des droits supplémentaires leur aient été « officiellement » accordés. Ces changements ne sont pas le produit de démarches de l'extérieur, mais résultent de la façon dont sont survenues les transformations économiques.

L'article 35 de la constitution chinoise garantit la liberté d'expression et d'association. Le peuple chinois ne s'attend pas à jouir d'une démocratie électorale du jour au lendemain, mais il aspire à la justice et à la primauté du droit. Il est peu probable que des étrangers provoquent l'avènement de ces changements, mais les pressions exercées de l'intérieur pour forcer l'application des lois existantes a déjà entraîné des progrès.

Tout ce qui survient en Chine se produit dans le contexte de sa culture, de son histoire et de sa situation économique. Réclamer la démocratie électorale immédiate revient à réclamer le chaos absolu, mais l'instauration des droits individuels est une chose réalisable qui intéresse au plus haut point la population chinoise. La Chine change *bel et bien*, mais à sa manière et, parfois, très lentement.

## Le régionalisme : Relever le défi en matière de droits humains en Asie

ANIMATRICE :

**Claire L'Heureux-Dubé**

CONFÉRENCIERS :

**Paul Dalton**, Institut danois pour les droits de l'homme (Danemark)

**Charles Burton**, Brock University (Canada)

**Sanjeewa Liyanage**, Asian Human Rights Commission (Hong Kong)

**Ban Wenzhan**, Université des sciences politiques et du droit de la Chine (Chine)

**Paul Dalton**,  
Institut danois pour les droits  
de l'homme

### *L'influence des dynamiques régionales et nationales sur la promotion des droits humains*

Le forum de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) s'intéresse de plus en plus au respect des droits humains, à la protection des groupes minoritaires et, à l'échelon national, à la discussion sur la primauté du droit et l'institution de la bonne gouvernance dans le cadre d'un dialogue politique.

En 2004, le forum de l'ANASE a adopté un programme d'action pour les années 2004 à 2010 qui comportait un certain nombre d'objectifs politiques associés à la promotion des droits humains, ainsi qu'un engagement à favoriser l'éducation sur ces droits. La chartre de l'ANASE ne sera pas adoptée avant l'année 2010.

Cela représente un changement radical par rapport aux priorités qui ont guidé les générations précédentes du forum de l'ANASE. Il sera intéressant de voir quelle forme prendra l'initiative et si elle aura suffisamment de dents pour que les nouvelles normes soient conformes aux dispositions des conventions internationales des droits humains. Il est également intéressant d'être témoin des premiers pas accomplis vers l'adoption d'un programme cohérent et ambitieux de défense des droits humains.

Il existe un potentiel réel pour les militants des droits humains qui travaillent en Asie et les organisations œuvrant au Canada et ailleurs de soutenir la promotion

des droits humains à l'échelle régionale. Mais toute stratégie, pour être réalisable, doit s'inscrire dans le contexte national et être déployée en collaboration avec des institutions nationales.

Ce processus doit commencer par un examen de la situation concernant les prisons. D'un bout à l'autre de l'Asie, il existe des situations juridiques où les droits ont été bafoués et où règne la corruption. L'Institut danois pour les droits de l'homme entend principalement travailler avec les institutions judiciaires et les agences gouvernementales plutôt que tenter de les contourner.

Au Vietnam, l'Institut a profité de l'occasion offerte par le processus de réforme entamé vers la fin des années 1990. Le Vietnam a fait une demande d'adhésion à l'OMC, et cette demande devrait être acceptée plus tard cette année. Parallèlement à la restructuration économique, on a constaté au cours des deux dernières années un intérêt croissant pour l'instauration de politiques favorables aux droits humains de la part des agences gouvernementales. Ainsi, les droits humains ne font plus seulement l'objet de discussions entre chercheurs universitaires ou dans le cadre de tables rondes ou de cours universitaires, mais sont aussi incorporés dans la réforme judiciaire, la formation de la police et les réformes du secteur de la sécurité. Un grand nombre d'activités législatives se sont déroulées sous l'égide du ministère de la Justice, qui s'est officiellement engagé à réaliser une réforme entre 2005 et 2020.

Les Vietnamiens accueillent favorablement la coopération internationale, et travaillent à bâtir des relations de confiance avec tous les intervenants concernés. Il s'agit d'un engagement à long terme, qui nécessitera une collaboration avec le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique.

L'Indonésie adopte de nouvelles lois en matière de droits humains et procède en même temps à l'établissement et/ou à l'expansion de nouvelles institutions juridiques visant à garantir la responsabilité de l'État. Les agences dont le palier exécutif exerçait auparavant ses activités sans aucune surveillance du palier judiciaire font présentement l'objet de réformes. Une série de documents types est en cours d'élaboration, et des tribunaux permanents des droits humains sont mis sur pied.

La perception de la population est que le ministère public est lié de trop près à l'État et que tous deux sont corrompus. Une réforme est nécessaire au moyen de programmes professionnels et éducatifs. Il existe également un besoin pressant de travailler davantage à établir des dialogues entre l'administration publique, les instances judiciaires et la population. Les dialogues au sein des communautés favoriseront un accroissement de la participation du public et contribueront à faire progresser les principes des droits humains, en plus de combler le fossé entre gouvernants et gouvernés.

## **Charles Burton, Brock University**

### *Les forums canadiens plurilatéraux en Asie*

Au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, le Canada a coparrainé une résolution sur les droits humains en Chine à chacune des six années où elle a été proposée, avant 1997. Le Canada joignait alors sa voix à celles de l'Union européenne et d'autres pays aux vues similaires afin d'envoyer un signal clair au gouvernement de la Chine pour que ce pays se conforme à ses obligations internationales en matière de droits humains. Mais en 1997, étant donné que « l'appui à la résolution s'est considérablement effrité en raison de l'effondrement du consensus au sein de l'Union européenne, parrain habituel de la résolution », le Canada, plutôt que de coparrainer cette résolution, a décidé de « prendre des moyens plus efficaces » d'influer sur le respect de la Chine pour les droits humains de ses citoyens. Le Canada a donc décidé d'inviter la Chine et d'autres pays, surtout de l'Asie-Pacifique, à un « colloque pour discuter de divers concepts et approches en matière de droits humains dans le but de mieux comprendre les différents points de vue ».

Le premier symposium a eu lieu en mars 1998, en Colombie-Britannique. Le deuxième Symposium plurilatéral sur les droits humains s'est déroulé à Qingdao, en Chine, les 26 et 27 juillet 1999. La Norvège a été invitée à être l'un des hôtes du Symposium en reconnaissance de la Déclaration de Lysøen de 1998 entre elle et le Canada, en vertu de laquelle les deux pays ont formé un partenariat dans le but d'entreprendre des actions conjointes sur des dossiers touchant la sécurité humaine internationale. Un communiqué de presse du gouvernement canadien a indiqué que « la participation des pays de l'Asie et du Pacifique provenant de différents contextes économique, social, politique et culturel permet un dialogue fécond sur les droits humains. La présence des universitaires, des praticiens et des décideurs permet à tous les participants de se faire une idée quant aux aspects théoriques et pratiques du dossier des droits humains. »

Le symposium de 1999 avait quatre points à l'ordre du jour : la mise en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ainsi que du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) – (discussion dirigée par la Chine) ; les droits des minorités (discussion dirigée par la Norvège) ; les droits liés au travail (discussion dirigée par la Chine) ; la liberté d'expression (discussion dirigée par le Canada). Les pays observateurs invités au Symposium, cette année-là, étaient entre autres l'Australie, le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, Singapour, la Corée du Sud et la Thaïlande.

Depuis lors, les rencontres ont eu lieu une fois par année en alternance au Canada, en Chine et en Norvège et surtout dans la région de l'Asie-Pacifique, comme la rencontre de 2002 en Indonésie, et plus récemment celle du Vietnam. M<sup>me</sup> Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères) a déclaré, devant la Chambre des communes canadiennes, en février 2003, que la rencontre de 2002 de Jakarta avait « permis d'atteindre les objectifs visés, c'est-à-dire discuter des préoccupations communes au sujet des droits humains, partager les stratégies et les politiques pour mieux les comprendre et renforcer la confiance des participants afin de faciliter les éventuelles activités conjointes. La rencontre s'est encore une fois révélée être une occasion valable et non conflictuelle pour discuter des questions fort délicates liées aux droits humains, et pour en discuter plus à fond que lors des grands forums consacrés à ce sujet. »

Il existe peu d'information publique détaillée sur le contenu de ces rencontres plurilatérales et sur l'identité des personnes présentes à titre de représentantes des pays participants. De plus, aucun compte rendu des discussions n'est publié après coup. Mais on peut néanmoins faire quelques observations.

Premièrement, un forum dans le cadre duquel des Asiatiques discutent entre eux des droits humains est susceptible d'être plus efficace à certains égards, et moins à d'autres. Par exemple, lors du Symposium de 1999, les représentants de certaines nations comme le Bangladesh et la Mongolie se sont prononcés très clairement en faveur des normes démocratiques libérales sur lesquelles se fonde le discours moderne de l'universalité des droits humains. On peut présumer que les pays asiatiques sont susceptibles d'être plus facilement gagnés à un argument formulé par des nations comparables à la leur et selon lequel l'intégration des droits humains à leur culture politique s'est avérée très avantageuse pour le développement national. Présenté de la sorte, cet argument sera probablement plus convaincant que s'il était avancé par des représentants de pays occidentaux industrialisés.

Mais un symposium plurilatéral peut-il jouer un rôle efficace dans la réalisation d'une plus grande justice sociale pour la multitude de gens opprimés dans les divers pays d'Asie ? Premièrement, mentionnons que la participation du gouvernement chinois est coordonnée par la Division des droits de l'homme du département des organisations internationales, lequel appartient au ministère chinois des Affaires étrangères. Or, le mandat de ce ministère est de défendre les intérêts de la Chine à l'étranger et non pas de faire la promotion des droits humains au pays. Un grand nombre des autres délégations nationales arrivent aussi aux symposiums plurilatéraux munies de textes préparés d'avance, semblables à ceux qu'elles livrent à l'occasion de bien d'autres forums comparables, qui ne visent qu'à répliquer

aux critiques des autres pays à propos de leur situation en matière de droits humains. De plus, on ne sait trop si le contenu des rencontres plurilatérales est rapporté aux principaux décideurs des gouvernements respectifs des participants ou s'il demeure entre les mains du petit groupe de bureaucrates des droits humains dont la fonction est avant tout de défendre les intérêts et l'image de leur nation.

Il existe un danger que les forums plurilatéraux servent à donner l'illusion que des actions importantes sont entreprises afin de promouvoir les droits humains en Asie, et qu'ils aient en réalité pour effet de détourner l'attention des engagements multilatéraux de l'ONU ou d'autres institutions régionales qui, contrairement aux symposiums plurilatéraux, prévoient des obligations en matière de reddition de comptes et comportent des mécanismes visant à encourager le respect, de la part des nations, des normes universelles en matière de droits humains consignées dans les pactes régionaux et ceux de l'ONU.

Ce qu'il faut se demander, c'est si les symposiums plurilatéraux font réellement la promotion des droits humains en Asie ou s'ils constituent simplement un moyen pour les gouvernements du Canada, de la Norvège et de la Chine de satisfaire les exigences des citoyens et des ONG, qui demandent que les gouvernements défendent de façon proactive les droits des citoyens asiatiques vivant sous des régimes politiques répressifs.

## **Sanjeewa Liyanage, Asian Human Rights Commission**

### ***État de droit et droits humains en Asie et les défis de l'établissement de mécanismes nationaux***

De nombreux pays d'Asie garantissent le respect des droits humains dans leur constitution et ont ratifié des pactes internationaux en matière de droits humains en plus d'avoir institué des lois nationales correspondantes. Alors pourquoi les violations des droits humains augmentent-elles ? Voilà une question à laquelle il nous faut répondre.

De nombreuses ONG vouées à la défense des droits humains, avec l'aide de pays tels que le Canada et certains pays d'Europe, entreprennent des programmes d'éducation sur les droits humains à l'intention des instances chargées de l'application de la loi. Mais les manquements à ces droits continuent d'augmenter. Il y a quelque chose qui cloche dans le système. Les gens parlent de droits. Il y a des lois, des constitutions, des rapports et des observations formulées par diverses instances, mais on ne constate toujours aucune amélioration concernant les droits humains sur le terrain.

La mise en application des lois nationales comporte des lacunes, et ces difficultés peuvent être attribuées à trois institutions : la police, le ministère public et le système des tribunaux. La brutalité policière est courante dans bien des enquêtes criminelles. Les confessions forcées sont considérées comme la norme, et les victimes sont souvent des personnes pauvres ou du moins qui ne font pas partie des classes plus aisées.

Les gens n'ont plus confiance en la police. La police, quant à elle, a perdu sa crédibilité et sa capacité d'effectuer de façon adéquate des enquêtes criminelles scientifiques. Ses membres ont souvent recours à la torture car ils ne connaissent aucun autre moyen d'obtenir de l'information.

Par exemple, un militant sri-lankais, qui a été torturé arbitrairement, puis relâché, a intenté une poursuite contre la police et fut tué par balle avant de pouvoir témoigner devant le tribunal.

On dit aux gens de se battre pour leurs droits, mais ce sont les institutions qui sont censés les protéger qui constituent pour eux une menace. Le problème va de la police au ministère public, qui est sous l'influence du gouvernement et ne peut donc pas exercer ses fonctions de façon indépendante.

Cette situation constitue un défi pour le mouvement des droits humains. Mais il y a des signes d'espoir – les citoyens des divers pays se battent contre le système. Toutefois, ces personnes ne peuvent y arriver seules. C'est là qu'entre en jeu la solidarité internationale, et le Canada ainsi que d'autres organisations peuvent jouer un rôle important. Il existe une multitude de façons de soutenir ces personnes. Si le changement doit venir de l'intérieur, il ne pourra toutefois avoir lieu sans un appui de l'extérieur.

## **Ban Wenzhan,** Université des sciences politiques et du droit de la Chine

### ***L'interaction entre la protection des droits humains en Chine et le droit international***

On constate une interaction inhérente mais non évidente entre la protection des droits humains à l'échelle nationale en Chine et le droit international. La Chine a accepté certaines lois issues du droit international et les a incorporées dans sa constitution. Elle aimerait aussi modifier certaines des lois existantes et instituer de nouvelles lois en fonction des besoins.

La Chine a fait d'importants progrès dans le domaine du respect des droits humains. Toutefois, il existe une marge entre l'acceptation théorique des normes en matière de droits humains et leur application réelle. Il y a des écarts entre les principes de protection des droits humains et les droits fondamentaux dont

jouissent véritablement les citoyens en vertu de la constitution. Et il existe aussi un écart entre les droits qui figurent dans les documents politiques et juridiques et leur application dans la pratique.

Parmi les influences négatives et positives, mentionnons les traditions et l'expérience historiques, le volume de la population ainsi que l'immensité du pays et sa grande quantité de ressources.

Aucun de ces éléments n'est en soi insurmontable. Si l'on peut changer les mentalités et les attitudes, on peut finir par améliorer la situation des droits humains. En fait, la Chine traverse présentement un processus de transformation, et l'on peut déjà constater d'encourageants changements.

Le respect des droits humains constitue une responsabilité fondamentale de l'État. Pour la première fois dans l'histoire de la Chine, ces droits sont devenus des principes qui guident des groupes, des pratiques et des institutions ainsi que d'autres membres de la société chinoise. La société civile, les institutions internationales et les organisations régionales sont devenues plus ouvertes aux dialogues constructifs et plus tolérantes face à la critique.

Il est loin d'être facile de concrétiser le rêve du respect universel des droits humains. Ce sont les efforts de tous et de toutes qui sont garants d'un avenir prometteur pour la Chine, l'Asie et le monde entier.

## **La société civile : le catalyseur du changement**

**ANIMATRICE :**

**Lois Wilson**

**CONFÉRENCIERS :**

**Lu YiYi, Chatham House (R.-U.)**

**Dominique Caouette, Université de Montréal (Canada)**

**Ian Hamilton, Equitas (Canada)**

**Paul Evans, Fondation Asie Pacifique du Canada (Canada)**

**Lu YiYi,  
Chatham House**

### ***L'émergence de la société civile en Chine***

La société civile chinoise a réalisé quelques importantes victoires ces dernières années, dont les meilleurs exemples se trouvent dans le domaine de la protection de l'environnement. Jusqu'à tout récemment, les ONG chinoises jouaient surtout le rôle de prestataires de services. Mais les militants environnementaux sont



devenus d'adroits revendicateurs dotés d'une capacité accrue d'influer sur les politiques et la gouvernance dans leur ensemble. Ainsi, des ONG environnementales ont réussi à faire cesser la construction de deux énormes barrages hydroélectriques dont les impacts environnementaux et sociaux n'avaient pas été correctement évalués.

La société civile chinoise, qui a émergé dans les années 1970, compte aujourd'hui plus de 250 000 groupes différents dont l'envergure et les objectifs diffèrent. Aujourd'hui, les ONG organisent des boycotts de produits de consommation et collaborent avec les groupes internationaux tels que Greenpeace à la mise en œuvre de campagnes mondiales.

Les ONG deviennent de plus en plus habiles à se servir des médias pour transmettre leur message. Ces organisations attirent aussi des scientifiques et d'autres experts, ce qui leur confère une autorité qu'elles n'avaient pas dans le passé. Les militants étudiants ont aussi joué un rôle de premier plan dans la dissémination de l'information. Les citoyens moyens deviennent de plus en plus conscients des problèmes d'ordre politique, social et environnemental, grâce aux campagnes d'éducation menées dans la rue par les étudiants.

Toutefois, la société civile compte plusieurs faiblesses qui minent son efficacité. Trop souvent, les ONG se critiquent les unes les autres plutôt que de s'en prendre au gouvernement. De plus, les groupes environnementaux ne possèdent souvent pas les importantes connaissances techniques et scientifiques qui sont nécessaires pour affronter efficacement les grandes entreprises ou le gouvernement sur des questions précises. Ils arrivent à mobiliser le public et les médias, mais comprennent souvent mal les enjeux complexes. Cela constitue l'une des faiblesses intrinsèques de la société civile chinoise.

La société civile ne comprend pas seulement des ONG. Les individus sont également capables de provoquer des changements, à condition qu'ils connaissent les outils dont ils disposent. Par exemple, un étudiant en droit a intenté une poursuite contre le ministère des Chemins de fer chinois parce que celui-ci n'émettait pas de reçus officiels. Cet affrontement à la David et Goliath a permis de soulever de nombreuses questions importantes, l'une des plus pressantes étant l'évasion fiscale à laquelle se prêtait le ministère des Chemins de fer. Celui-ci, l'un des ministères les plus vastes et les plus importants du pays, s'est retrouvé dans une situation très délicate. L'étudiant a mené sa poursuite contre le Ministère à trois reprises, à différents paliers du système judiciaire, et a fini par gagner sa cause. Le Ministère a par la suite été forcé de modifier ses pratiques.

## **Dominique Caouette,** Université de Montréal

### *Les défis de la société civile au Canada et en Asie*

Depuis le début des années 1990, et en particulier après la « bataille de Seattle », en 1999, les rencontres parallèles et les manifestations de protestation de la société civile ont été l'occasion, pour les mouvements et les réseaux transnationaux, de se rassembler et d'agir collectivement pour remettre en question des processus de prises de décisions jugés non démocratiques et synonymes d'exclusion. Pour de nombreux participants, la libéralisation des échanges prônée par le programme de l'OMC constitue un défi mondial qui exige des actions collectives transfrontalières visant à modifier la dynamique économique néolibérale actuelle dans le but de faire place à la justice et à l'équité. Le militantisme à l'échelle transnationale consiste notamment en des campagnes mondiales coordonnées menées par une série d'acteurs de la société civile et orientées en direction des agences internationales et des institutions étatiques.

Le militantisme de la société civile s'est intensifié à l'échelle mondiale depuis la fin de la guerre froide, compte tenu qu'il est devenu plus facile de mobiliser les gens au-delà des frontières. La vitesse et la simplicité relative avec lesquelles l'information et les nouvelles peuvent dorénavant être diffusées, en partie grâce à Internet et aux coûts relativement abordables des voyages internationaux, constituent deux des facteurs expliquant cette évolution.

Le militantisme à l'échelle transnationale doit être alimenté et constamment entretenu, qu'il s'agisse des mouvements d'Asie, du Canada ou du monde entier. L'une des façons d'y arriver est par l'entremise des ONG et des réseaux qui développent des connaissances et de l'expertise, lesquelles peuvent être partagées et ainsi mener à des actions collectives. En Asie, ces organisations riches de connaissances aident à construire, à renforcer et à maintenir une société civile viable.

Quatre organisations et réseaux transnationaux implantés en Asie illustrent avec éloquence la façon dont les connaissances et l'information peuvent servir à mobiliser les gens autour d'une cause commune. Un réseau composé de militants intellectuels liés à des mouvements sociaux exerçant leurs activités dans toute la région, le Asian Regional Exchange for New Alternatives (ARENA) offre des analyses innovatrices et des perspectives critiques. Le Third World Network et Focus on the Global South agissent à titre de laboratoires d'idées de la société civile sur une série de questions

portant sur le développement, en particulier les échanges mondiaux et l'intégration économique. Enfin, le Asia Pacific Research Network (APRN) a créé un réseau d'échange d'information et renforcé les capacités de la société civile asiatique au chapitre des bases de données et de la recherche. Ensemble, ces organisations ont contribué de façon importante à accroître les capacités de la société civile asiatique à s'attaquer aux questions de gouvernance mondiale.

## Ian Hamilton, Equitas

### *Le rôle de la société civile dans l'éducation sur les droits humains*

L'une des plus grandes forces de la société civile réside dans sa capacité de galvaniser les masses. Les droits humains ne peuvent devenir réalité que lorsqu'une société apprend comment appliquer les principes démocratiques. La société civile doit enseigner aux gens comment *concrétiser* la question des droits humains, et non pas seulement leur faire *connaître* leurs droits. Mais cela exige des années, voire même des décennies de travail acharné et d'engagement.

La société civile canadienne, de même que le gouvernement de ce pays, doivent s'engager envers leurs homologues à l'étranger. Dans leurs démarches vers la concrétisation des droits de la personne, les pays rencontrent de nombreux obstacles. Les démocraties établies ne peuvent tourner le dos aux mouvements de ces pays avant que les libertés fondamentales ne soient bien établies et constituent un acquis fondamental.

L'éducation sur les droits humains s'est révélée efficace et capable de transformer les gens et les sociétés. Elle contribue à combler les inégalités entre les sexes et les religions, ainsi qu'à accroître la tolérance face aux minorités. Le Canada n'est pas au-dessus de l'éducation sur les droits humains. À mesure que le nombre de crimes haineux augmente et que le gouvernement restreint les libertés civiles au nom de la sécurité, un besoin croissant d'éducation sur les droits humains se fait sentir au Canada tout comme en Asie. En cours de route, les Canadiens doivent accepter d'apprendre de l'expérience asiatique.

Mais les ONG et le reste de la société civile ne peuvent agir seuls. Les gouvernements d'Asie doivent être sensibilisés à l'importance des droits humains et persuadés de se conformer à leurs obligations nationales et internationales en la matière.

En Indonésie, par exemple, la société civile a mis à l'ordre du jour la question des droits des travailleuses migrantes, et les ONG ont fait de la sensibilisation à ce sujet en offrant des programmes d'éducation. La question a ensuite été reprise par les médias, puis le public s'y est intéressé, et enfin le gouvernement. Les ONG asiatiques doivent apprendre comment susciter efficacement l'engagement de leur gouvernement, parce qu'il est possible de créer des changements.

## Paul Evans, Fondation Asie Pacifique du Canada

### *Mythes et miracles de la société civile transnationale en Asie*

Plusieurs signes donnent à croire que le gouvernement conservateur canadien qui siège à Ottawa vise à faire de la promotion de la démocratie une priorité importante. Le cas échéant, il s'agira d'un changement important par rapport à l'approche des gouvernements précédents, qui se sont traditionnellement concentrés sur les droits humains, la bonne gouvernance et, à de rares occasions, le soutien à la démocratie. Nulle part ailleurs au monde la promotion de la démocratie ne suscite autant de préoccupations qu'en Asie.

L'un des miracles de l'Asie contemporaine est l'expansion de la société civile dans la plupart des pays ainsi qu'à l'échelle transnationale. Ces nouveaux groupes et institutions ont la capacité de créer, de partager et de diffuser de l'information. Par exemple, ils ont réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur les zones les plus troubles de la région, notamment le Timor oriental et la Birmanie, ainsi que sur une série de questions liées à la sécurité humaine et certains aspects non traditionnels de la sécurité.

Il existe une fausse croyance selon laquelle la société civile peut amener la démocratie à améliorer la situation des droits humains sans avoir d'interactions constructives avec les gouvernements. Quiconque voit l'action des ONG séparément de celle des gouvernements fait inévitablement fausse route. Il existe un autre mythe, selon lequel la société civile est toujours une force positive dans la promotion de la démocratie et des droits humains. La société civile contient à la fois du bon et du mauvais. Et comme on a pu le constater dans le cas des groupes sociaux qui appuient le terrorisme, elle peut aussi contenir de funestes éléments.

# Conférencier d'honneur

## Omar Kabbaj, ancien président, Banque africaine de développement

En 1995, Omar Kabbaj a pris la direction de la Banque africaine de développement (BAD). À l'époque, tant la Banque que l'Afrique étaient fort « mal en point ». L'Afrique connaissait une crise économique depuis plus de trois décennies. Ce n'est qu'à la suite de la dévaluation du franc CFA en 1994–95, de l'acheminement de dons importants de ressources en provenance de pays comme le Canada et d'une douloureuse restructuration que le continent a pu connaître une certaine croissance économique et un minimum de stabilité.

La gouvernance était l'un des principaux problèmes auxquels la BAD faisait face lorsque Kabbaj est arrivé, parce que son mandat strict fondé sur le principe de Bretton Woods lui interdisait de se mêler de quoi que ce soit qui n'était pas de nature financière. Au bout d'une longue bataille, la BAD est devenue la première institution africaine à adopter une politique de gouvernance prônant l'égalité entre les sexes, la protection des enfants, l'amélioration de la situation au chapitre des changements climatiques et la bataille contre la corruption. La Banque a ensuite réussi à implanter des mécanismes visant à financer la réforme de la gouvernance dans de nombreux pays africains et à promouvoir le dialogue entre la société civile et les gouvernements.

Un grand nombre des leçons tirées de l'expérience asiatique pourraient être utiles en Afrique. Dans les années 1960, le PIB par habitant de la plupart des pays asiatiques était à peu près le même que celui de la plus grande partie de l'Afrique aujourd'hui. De nos jours, de nombreux pays asiatiques connaissent un PIB par habitant de plus de 15 000 \$ US, alors que la moyenne africaine est de 1 000 \$ US. La BAD a organisé de nombreux séminaires avec ses amis des pays asiatiques afin d'essayer de comprendre les dynamiques de ces changements.

L'émergence des pays asiatiques est attribuable, premièrement, à l'accent qui a été mis sur la qualité de l'éducation, en particulier en sciences et en mathématiques. En Afrique, le système d'éducation est en lambeaux, de nombreuses universités sont surpeuplées et les professeurs ne suffisent plus à la tâche. Une bonne partie de la réussite économique de l'Asie ainsi que des avantages sociaux qui l'accompagnent s'expliquent entre autres par un taux de natalité qui

est très inférieur à la moyenne africaine. En Asie, le taux de croissance de la population n'est que de 1,5 %, comparativement à 3 % en Afrique. L'Asie a également mieux réussi au chapitre de la démocratisation et de l'intégration des marchés régionaux.

La coopération entre l'Afrique et l'Asie s'est récemment accélérée dans les domaines du commerce, des investissements et de la participation à des projets internationaux. La tendance récente mais importante de l'aide asiatique au développement de l'Afrique, en particulier de la part de l'Inde et de la Chine, pourrait avoir d'importants effets à long terme sur l'orientation politique de certaines nations africaines, de même que sur l'avenir de la démocratie et des droits humains.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints dans la plupart des pays africains, en particulier en Afrique sub-saharienne, mais d'importants progrès ont été réalisés : le secteur privé naissant est en pleine croissance, l'inflation est maîtrisée et les déficits budgétaires ainsi que la dette extérieure ont diminué. Toutefois, d'autres défis doivent encore être relevés, comme ceux de la lutte au sida, au paludisme, à la sécheresse et celui du changement démographique. Les problèmes économiques sont rendus plus complexes quand les pays développés ne respectent pas leurs engagements en matière d'aide. Une bonne partie de l'aide à l'Afrique prend la forme d'une réduction de la dette, mais sans l'injection d'argent frais, sans aide et sans engagement, les chances de réussite sont minces. Les subventions élevées à l'agriculture en Europe et en Amérique constituent un autre obstacle important à la réussite économique africaine.

Pour être fructueuses, les réformes doivent être accélérées. L'Afrique doit s'inspirer de l'exemple de l'Asie et tenter de redémarrer l'économie afin d'être en mesure de garantir à sa population un plus grand respect des droits humains, un niveau de vie plus élevé, la fin de la corruption et de meilleurs services d'éducation.

Il importe de reconnaître, cependant, que les endroits qui connaissent la plus forte croissance économique ne sont pas nécessairement ceux où la démocratie est la mieux implantée. La communauté internationale doit traiter l'ensemble des pays de façon équitable et égale, qu'ils soient grands ou petits, et qu'ils soient ou non producteurs de pétrole. Les solutions qui sont efficaces en Afrique doivent provenir d'Afrique. Les pressions pour importer des réformes et des systèmes venus de l'extérieur ne mèneront nulle part.

# Deuxième journée

## Mondialisation, marchés émergents et promotion des droits humains

ANIMATEUR :

Peter Li

CONFÉRENCIERS :

Antonio Tujan Jr., Réseau de recherche  
Canada-Asie Pacifique (Philippines)

Irene Fernandez, TENAGANITA (Malaisie)

Charm Tong, Shan Women's Action Network  
(Birmanie)

Joe Wong, Université de Toronto (Canada)

**Antonio Tujan Jr.,**  
Réseau de recherche Asie-Pacifique

### *Privatisation, déréglementation et pauvreté : qui est le responsable ?*

En ce qui a trait à la réduction de la pauvreté et au développement, la mondialisation comporte à la fois d'importants obstacles et de grandes possibilités. Mais il importe que les gouvernements maintiennent les droits de leurs citoyens face aux politiques néolibérales.

La libéralisation des échanges entraîne une disparition des barrières commerciales qui protègent les secteurs économiques traditionnels ou plus faibles. Cela provoque des faillites à grande échelle dans certains secteurs de l'économie, qui à leur tour engendrent du chômage et de graves difficultés économiques. Le fermier fait faillite, puis une société transnationale transforme sa ferme en une exploitation à plus grande échelle qui verse de bas salaires, ce qui donne lieu à une marginalisation permanente de la main-d'œuvre. Au déracinement économique vient s'ajouter un accroissement du coût de la vie, des services d'éducation et des soins de santé privés, pour ne nommer que quelques impacts. Ce que nous considérons comme l'Asie moderne existe au détriment de l'Asie traditionnelle. La réduction de la pauvreté que l'on espérait ne se matérialise pas. Au contraire, les politiques économiques néolibérales engendrent une pauvreté encore plus grande.

L'Asie est l'acteur qui, sur la scène du commerce mondial, connaît la croissance la plus rapide, mais cette croissance résulte d'une compétitivité qui entraîne d'énormes risques sur le plan social. Souvent, cette compétitivité ne se fonde pas sur des capacités techniques améliorées, mais sur le versement de salaires qui se situent au-dessous du seuil de subsistance. Les gens parlent de l'éthique asiatique du travail et de la flexibilité de sa main-d'œuvre pendant que les divers pays asiatiques rivalisent au chapitre des bas salaires. De plus, la flexibilité de la main-d'œuvre se fonde sur des conditions de travail inhumaines. Aux Philippines, des travailleurs sont morts de fatigue en raison d'une surcharge de travail.

La flexibilité en matière de recrutement a entraîné une perte de la sécurité d'emploi et de la capacité d'organisation, et a donné lieu à un système de recruteurs de main-d'œuvre, qui recherchent une force de travail à des salaires toujours plus bas. De plus, les pays pauvres concluent des contrats d'exportation de main-d'œuvre avec les pays plus riches, ce qui entraîne une migration forcée des travailleurs. Ainsi, derrière les gratte-ciel de l'Asie moderne se profile le visage du travailleur pauvre, affamé et – probablement – victime de trafic.

Il importe que les pays préservent un « espace politique » à l'intérieur duquel ils peuvent atténuer l'impact de la privatisation et de la libéralisation des échanges dans les secteurs traditionnels.

Il est nécessaire de mettre en place des initiatives et des mécanismes innovateurs qui permettent aux pauvres de bénéficier de la croissance. S'il y a eu peu de progrès à ce chapitre aux Philippines, en Indonésie et en Malaisie, la Thaïlande a connu un certain succès dans la distribution de la richesse.

Le défi de la mondialisation a entraîné une plus grande conscientisation face aux droits humains. En Asie et en Amérique latine, de nombreux mouvements sociaux remettent certaines choses en question sur la base de la souveraineté, et on constate un nombre croissant de mouvements centrés sur la souveraineté de la nourriture, des ressources et des réserves d'eau. L'urgence de la situation a poussé bien des groupes à mettre en doute la capacité et la volonté des gouvernements de protéger les droits humains, forçant ces derniers à se préoccuper davantage des intérêts des communautés que des intérêts étrangers. Les mécanismes visant à assurer le respect des droits humains ne sont réalisables que si les gouvernements créent un espace politique permettant de préserver ces droits dans le contexte de la mondialisation.

**Irene Fernandez,**  
**TENAGANITA**

### ***La migration de la main-d'œuvre et ses répercussions sur les femmes en Asie***

En Asie, le phénomène de la migration de la main-d'œuvre est très différent de celui du Canada. Il repose sur un mode de recrutement basé sur des contrats auxquels les travailleurs sont liés pendant deux à cinq ans, sans possibilité d'obtenir la citoyenneté. Dans le cadre de ce système de main-d'œuvre contractuelle, le visa émis est conditionnel au maintien d'un emploi spécifique au service d'un même employeur. Par conséquent, il devient très difficile de quitter une situation où l'employeur abuse de ses employés. Le système de recrutement moderne n'est pas seulement contractuel, mais aussi un système de servitude qui entraîne des conditions de travail inhumaines sans possibilité de protection.

Ce système est généralisé en Asie, mais pourrait se répandre en Europe et en Amérique du Nord.

Aujourd'hui, les gouvernements d'Asie ont clairement établi des systèmes d'exportation de la main-d'œuvre mis de l'avant par la Banque mondiale et le FMI dans le but de permettre à ces pays de rembourser leur dette. Dans de nombreux pays asiatiques, les remises des travailleurs migrants constituent la deuxième forme de revenu en importance, surpassée seulement par l'investissement étranger direct. Dans la course pour tirer profit de toutes les ressources existantes et après des années d'exportations massives dans le cadre de la mondialisation, l'être humain – en tant que marchandise – est dorénavant mis à profit. Les travailleurs sont devenus du « capital humain ».

Et ces travailleurs sont surtout des femmes. Plus de 70 % des travailleurs migrants en provenance de Malaisie, des Philippines et d'Indonésie sont des femmes qui sont envoyées à Taiwan, en Europe et au Canada en tant qu'employées domestiques.

La mondialisation a mené à l'effondrement des systèmes de soins de santé dans les pays en développement en raison de la privatisation. À mesure que les budgets alloués à la santé publique sont compressés, il devient de plus en plus difficile de recruter des professionnels de la santé, en particulier lorsque les soignants quittent leur pays pour aller travailler en Europe et en Amérique du Nord.

La criminalisation des travailleurs sans papiers est aussi un problème sur lequel il faut se pencher. Les questions liées au statut juridique des individus doivent être considérées séparément de celles touchant les droits des travailleurs. Même si la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants existe depuis 1990, elle n'a été

signée que par 18 pays. Les Canadiens et Canadiennes qui croient au renforcement de la démocratie et des droits humains par la création de partenariats devraient presser le Canada de ratifier la Convention.

En Birmanie et au Népal, la migration de la main-d'œuvre est forcée. Comme la démocratie est clairement la condition indispensable au respect des droits des travailleurs migrants, alors il est essentiel de soutenir la démocratie dans ces pays.

Le renforcement de la démocratie en Asie exige l'élimination des causes de la pauvreté et de la dette, des inégalités de pouvoir et de la domination. Cela signifie que les formes actuelles de colonisation mondiale au moyen du commerce et de l'investissement doivent être éliminées, et que la capacité d'autodétermination des nations doit être renforcée sur la base des droits humains et de la démocratie véritable en tant que valeurs fondamentales.

**Charm Tong,**  
**Shan Women's Action Network**

### ***La Birmanie, l'ANASE et la lutte pour la démocratie***

Depuis 1962, la Birmanie a été gouvernée par plusieurs dictatures militaires successives. En 1990, les militaires ont refusé de céder le pouvoir à un gouvernement de coalition élu. En dépit de ses richesses en ressources naturelles, la Birmanie est devenue le pays le plus pauvre de la région. La course au contrôle et à l'exploitation des ressources naturelles a donné lieu à de nombreuses violations des droits humains, notamment des passages à tabac brutaux, le travail forcé, la torture, l'assassinat et le viol. Même aujourd'hui, les réfugiés birmanais continuent d'affluer en Thaïlande, au Bangladesh et en Inde.

Après l'abandon, par le régime militaire, de sa politique d'isolement économique en 1988, les investisseurs des pays voisins ont afflué en Birmanie pour profiter de ses ressources naturelles. En retour, ces investisseurs ont versé de l'argent au régime, qui a pu ainsi acheter des armes et cimenter sa domination. Le commerce étranger intensif a également entraîné une érosion des droits des habitants locaux de participer aux prises de décisions concernant leurs ressources naturelles. Ainsi, des projets d'infrastructure de grande envergure (comme le gazoduc) entraînent souvent le déplacement forcé de villages entiers. Les pays poursuivent leur « dialogue constructif » avec la Birmanie afin de promouvoir les réformes démocratiques, tout en continuant d'utiliser leurs liens privilégiés avec le régime militaire pour accéder aux ressources du pays.

La Banque asiatique de développement (BAD) a elle aussi des relations suivies avec le régime militaire birman, en dépit de la suspension des prêts à la suite du soulèvement démocratique de 1988. La BAD continue de donner des conseils, de fournir des plans d'aide structurelle et de verser des subventions techniques au régime par l'entremise de la sous-région du Mékong.

Le Japon a aussi rétabli son soutien au pays, prétendument pour l'aide au développement. En réalité, cette aide ne fait que financer le régime, qui est la cause des problèmes du pays, et prolonger son existence. L'aide bilatérale n'arrive pas à entraîner des réformes, parce que les organismes qui fournissent de l'aide à la Birmanie ne se préoccupent pas outre mesure des violations des droits humains, tandis que leur présence sert à légitimer le régime militaire. Ainsi, loin de réussir à apaiser la brutalité du régime, les politiques d'engagement ne servent qu'à la justifier.

Au cours des neuf années pendant lesquelles la Birmanie a été membre de l'ANASE, la répression des mouvements démocratiques s'est intensifiée. La mauvaise gestion de la réforme économique par le régime militaire continue de constituer une menace pour la région, tout comme la présence de plus de 2,5 millions de demandeurs d'asile sans papiers dans les pays avoisinants. Les autres violations des droits englobent la conscription forcée des enfants et les attaques contre les ruraux. La Birmanie est le plus important producteur d'opium et de drogues, et le sida, très répandu, affecte toute la région en raison du trafic humain et de la consommation de drogues. L'argent sert à renflouer le régime militaire et à museler le peuple plutôt qu'à fournir des soins de santé essentiels.

La communauté internationale ne doit pas tolérer la crise des droits humains qui sévit en Birmanie. L'ANASE et les gouvernements de partout dans le monde doivent faire pression sur le régime militaire pour qu'il enclenche des changements démocratiques et agisse sans délai pour soumettre le cas de la Birmanie au Conseil de sécurité de l'ONU.

**Joe Wong,**  
Université de Toronto

### ***La mondialisation, les droits sociaux et les perspectives démocratiques***

La démocratie ne devrait pas être vue seulement comme un moyen normatif de préserver la dignité humaine, mais aussi pour ses possibilités pratiques. Elle n'est pas une fin en soi, mais un processus dynamique qui est affecté par des variables structurelles, comme le développement économique et les pratiques culturelles.

L'opinion répandue selon laquelle la démocratie et la mondialisation vont de pair est naïve, et se fonde sur une confiance aveugle dans le projet économique et politique libéral dominant. La tradition libérale privilégie l'individu et encourage celui-ci à évoluer à l'intérieur du marché, sans interférence de la part d'acteurs ou d'institutions qui ne relèvent pas du marché, en particulier l'État. Le paradigme du marché se fonde sur l'encouragement, chez des consommateurs individuels, de comportements qui servent leurs intérêts personnels.

Depuis les années 1970, le gouvernement chinois a orienté son économie vers la « réforme du marché ». La propriété privée est de plus en plus encouragée. Malheureusement, le développement inégal est un sous-produit de la richesse individuelle. L'économie et la société chinoises sont extrêmement stratifiées. L'économie de marché est adoptée, sinon par toutes les personnes qui vivent à l'intérieur des frontières du pays, mais aussi par la communauté économique mondiale. La Chine constituant le plus grand marché au monde, il n'est pas étonnant que les entreprises et les gouvernements soient prêts à légitimer l'économie de marché chinoise.

Le régime en place à Beijing, le Parti de l'action du peuple (PAP) à Singapour, l'Organisation nationale malaise unifiée (UMNO) en Malaisie et la junte militaire de Birmanie affirment tous que l'autoritarisme est nécessaire pour maintenir l'ordre politique, permettre le développement soutenu des économies de marché et entrer dans l'ère de la modernité. S'il est une chose que l'individualisme économique aurait dû faire comprendre aux dirigeants de Beijing, c'est que l'individualisme politique est à éviter.

Ce sont les excès croissants des dirigeants locaux corrompus, et non pas la logique individualiste du marché, qui sont responsables de l'instabilité politique dans des endroits comme la Chine. Il est donc important de se méfier des affirmations selon lesquelles l'autoritarisme est un impératif dans la région.

Alors que la tradition démocratique est fondée sur l'individu, la démocratie se pratique au sein des communautés. C'est l'accent que met la démocratie sur la construction des communautés – une citoyenneté partagée équitablement entre tous les citoyens – qui humanise le capitalisme mondial et fournit les bases de la solidarité sociale et du respect des droits humains.

Les marchés mondiaux sont là pour rester. Ils favorisent la croissance ainsi que la modernisation sociale et économique. Ces marchés renforcent le besoin absolu de démocratie, non pas pour préserver les droits individuels à la propriété, mais pour protéger les communautés et les États-nations. La démocratie est le moyen par lequel le capitalisme et, par extension, la mondialisation, peuvent s'humaniser.

# Les répercussions du commerce et des investissements entre le Canada et l'Asie sur les droits humains

**ANIMATEUR :**

**Patrick Brown**

**CONFÉRENCIERS :**

**Nancy Riche**, ancienne vice-présidente, Congrès du travail du Canada (Canada)

**Doug Goold**, Institut canadien des affaires internationales (Canada)

**Han Dongfang**, China Labour Bulletin (Hong Kong)

**Luke Peterson**, Institut international du développement durable (Canada)

**Nancy Riche**,  
ancienne vice-présidente, Congrès  
du travail du Canada

## *Le commerce entre le Canada et l'Asie et la promotion des droits des travailleurs*

La répression et les assassinats sont des réponses courantes aux tentatives des travailleurs de manifester pacifiquement dans la région de l'Asie-Pacifique. Les arrestations de protestataires non violents et d'organiseurs ouvriers sont courantes. Les zones d'exportation d'Asie sont notoirement antisyndicales, et de sérieuses violations des droits ont été rapportées aux Philippines, au Bangladesh et au Sri Lanka. Les femmes sont souvent victimes de cette violence.

En Birmanie et en Corée du Nord, les syndicats sont interdits. En Chine, de nombreux syndicalistes indépendants sont emprisonnés, et les travailleurs qui protestent sont brutalement réprimés. Au Népal, les droits syndicaux ont été suspendus. Au Vietnam, les syndicats sont contrôlés par le gouvernement. Les présidents de la Thaïlande, de la Corée du Sud et du Timor oriental refusent d'instituer des lois en faveur des droits des travailleurs. Les pays industrialisés, comme le Japon, imposent des restrictions au droit d'organisation dans le secteur public, alors que l'actuel gouvernement australien est considéré comme le régime le plus antisyndical du monde industrialisé.

La réponse à la question « quel est l'impact du commerce sur les droits des travailleurs ? » est très simple : aucun. Rien n'a changé depuis que les pays ont commencé à signer divers accords sur le commerce et rien ne changera, à moins que les pays industrialisés n'en décident autrement.

Lorsque les syndicats expriment des critiques à propos de l'OMC ou de certains accords bilatéraux, on les accuse d'être contre la concurrence. Quelque part, on laisse entendre que les droits des travailleurs seraient différents des droits humains. Les pays comme le Canada, qui se vantent de leurs accomplissements au chapitre des droits humains, envoient des délégations commerciales dans des pays où les violations de ces droits sont généralisées.

L'Organisation internationale du travail (OIT), fondée en 1919, fut la première organisation tripartite regroupant des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, et tous les États mentionnés jusqu'ici en sont membres. Dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, on peut lire ce qui suit :

- Le travail n'est pas une marchandise ;
- la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ;
- la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ;
- tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Ces principes ont autant de sens aujourd'hui qu'à l'époque de leur adoption. Leur objectif est d'assurer que le progrès social aille de pair avec le progrès économique, et les États membres sont censés s'être engagés à respecter ces principes. Cependant, année après année, on rapporte des cas de torture, de répression et d'assassinats. Même le préambule de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) mentionne l'importance de la dimension sociale du développement international.

Malheureusement, on se préoccupe bien davantage des droits de la propriété que des droits humains. Des centaines de pages d'accords sur les politiques commerciales sont consacrées aux droits de la propriété, alors que les droits humains sont à peine mentionnés. Les partisans de la mondialisation affirment que les richesses générées par celle-ci vont s'étendre automatiquement à l'ensemble de l'économie. Clairement, il n'en est rien. Sinon, on ne parlerait pas de l'exploitation des femmes, du travail des enfants, de l'intensification de l'extrême pauvreté et du trafic humain.

Les groupes internationaux doivent mettre leurs forces en commun afin de faire entendre leur voix et parler plus fort que Microsoft et Coca Cola. Les choses ne changeront que lorsqu'on accordera plus de valeur aux personnes qu'à la propriété.

## **Doug Goold,** Institut canadien des affaires internationales

### ***Protéger les investissements étrangers dans une économie mondialisée : droits de propriété ou droits humains ?***

Le moment est fort opportun pour parler des répercussions des relations commerciales entre le Canada et l'Asie en raison du récent changement de gouvernement au Canada et de l'importante flambée d'activités dans le secteur des ressources au cours des dernières années. Le Canada est un important producteur de ressources. Une bonne partie des principales sociétés de ressources sont canadiennes ou possèdent des liens solides avec le Canada, et nombre d'entre elles ont une réputation douteuse en ce qui a trait au respect de l'environnement, à la corruption et aux droits humains. La Chine, pour sa part, est devenue le plus grand consommateur de ressources, tandis que ses propres entreprises sont de plus en plus actives en Amérique latine et en Afrique.

Le commerce et l'investissement responsables sont une bonne chose et peuvent être avantageux pour les deux parties en accroissant la prospérité, en aidant à réduire la pauvreté, en favorisant le développement des ressources, en aidant à développer la démocratie et en favorisant le respect des droits humains. Le commerce et l'investissement doivent être effectués de façon responsable, ce que nombre d'entreprises ne font pas.

En Asie, les thèmes prédominants sont similaires à ceux de l'Amérique latine. En dépit de la disparition de la plupart des dictatures, la démocratie ne semble pas s'être installée de façon significative, et la pauvreté est encore bien présente.

L'influence du Canada a certainement diminué depuis la fin de la guerre froide. Les échanges commerciaux entre le Canada et l'Asie du Sud-Est sont relativement peu nombreux, et le commerce avec la Chine diminue. Si le Canada n'a pas une grande marge de manœuvre, il possède tout de même des ressources, une bonne réputation, des relations historiques avec la région et une indépendance apparente face aux politiques des États-Unis.

Dans un contexte où le Canada fait des pieds et des mains pour faire des affaires avec la Chine et d'autres pays d'Asie, la question des droits humains est délicate à soulever. Mais un pays comme le Canada pourrait

prendre certaines mesures pour améliorer la situation des droits humains en Chine et ailleurs en Asie.

Au plan bilatéral, des discussions privées entre les leaders pourraient s'avérer efficaces, bien que leurs effets soient difficiles à mesurer. La Chine est un pays fier qui possède une histoire riche et complexe. Les remontrances et les sermons publics risquent de susciter du ressentiment, mais des plaidoyers passionnés dans un contexte privé sont susceptibles d'engendrer des changements favorables.

Il importe également que le Canada utilise son expérience dans la formation des juges, des représentants chargés de l'application de la loi et d'autres acteurs afin d'aider à bâtir les institutions démocratiques.

Il y a vingt ans, les questions environnementales ne figuraient même pas à l'ordre du jour des grandes sociétés. Des catastrophes majeures comme le déversement pétrolier de l'Exxon Valdez ou le désastre de Bhopal, en Inde, causé par la société Dow, étaient traitées comme des problèmes courants mentionnées dans les notes de bas de page des rapports annuels. Aujourd'hui, la plupart des entreprises publient des rapports environnementaux distincts afin de convaincre le public qu'ils sont dorénavant socialement responsables.

Ces questions ont été soulevées par des militants et militantes comme ceux et celles qui sont réunis ici. Les questions relatives aux droits humains ne figurent malheureusement pas encore à l'ordre du jour. Il revient à ceux et celles qui soutiennent la démocratie et le respect des droits humains de faire en sorte qu'ils fassent partie des préoccupations des entreprises.

## **Han Dongfang,** China Labour Bulletin

### ***Le rôle des investisseurs étrangers dans la promotion de bonnes pratiques de travail en Chine***

Les gens posent des questions sur le rôle des investisseurs étrangers dans la promotion de bonnes pratiques de travail en Chine. Voilà une question illogique.

L'objectif des investisseurs est de réaliser un profit, et non pas de protéger les droits des travailleurs ; on ne pose jamais de questions de ce genre aux investisseurs étrangers à propos de la protection des droits des travailleurs au Canada. Les droits des travailleurs ne peuvent être protégés que si les travailleurs s'organisent.

Les sociétés et les investisseurs étrangers ont tous des codes de conduite qui sont censés protéger les droits des travailleurs de leurs usines. Cependant, des exemples pratiques démontrent que ces codes ne sont pas appliqués ni mis en œuvre en Chine. Non seulement cela ouvre-t-il la porte à l'exploitation des travailleurs, mais ceux-ci doivent souvent payer un prix. Prenons le



cas des travailleurs de l'usine de chaussures Stella, à Xing Xiong, qui n'ont pas reçu de salaire pendant plus de trois mois. Cette violation des droits des travailleurs a fini par mener à des protestations massives ainsi qu'à de nombreuses arrestations et condamnations, qui ont été par la suite annulées. Durant les protestations, le rendement de l'usine a dégringolé.

Les codes de conduite sont tout simplement des codes moraux. Dans le monde des affaires, les gens qui s'y soumettent sont souvent considérés comme stupides, alors que ceux qui ne s'en préoccupent pas sont perçus comme des gens d'affaires futés. Ce qu'il faut, c'est faire en sorte que les codes moraux deviennent des responsabilités obligatoires en vertu de la loi.

Il est naïf de s'attendre à ce que les investisseurs étrangers fassent la promotion des bonnes pratiques en matière de relations de travail. En fait, la raison pour laquelle ils se rendent en Chine est de profiter de sa main-d'œuvre à bon marché et d'accroître leurs profits. La question plus fondamentale qui se pose alors est la suivante : que peut-on faire pour s'assurer que les sociétés multinationales respectent les lois chinoises ?

Il y a deux mois, le Congrès national du peuple a introduit une nouvelle loi visant à faire appliquer les conventions collectives. Aussitôt, les chambres de commerce américaine et européenne à Shanghai ont manifesté leur opposition à cette loi, brandissant la menace de cesser leurs investissements si elle était adoptée. Non seulement les investisseurs étrangers ne font-ils pas la promotion des droits des travailleurs, mais les sociétés étrangères font tout en leur pouvoir pour décourager toute réforme, même celles qui sont introduites par le gouvernement chinois.

La seule façon d'assurer de bonnes pratiques de travail c'est par l'organisation des travailleurs. Les travailleurs chinois ont un certain pouvoir. En 2005, il y a eu plus de 87 000 manifestations en faveur du respect des droits humains en Chine, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Il s'agissait dans la plupart des cas de manifestations de travailleurs. De plus en plus d'actions de ce genre ont lieu, elles se déroulent de façon plus constructive et mènent à des résultats plus tangibles.

Il faut réitérer le fait que les multinationales ne font pas la promotion des bonnes pratiques de travail. En fait, elles devraient être obligées de se conformer aux lois chinoises. Si elles ne le font pas, les travailleurs chinois devraient tenir les sociétés étrangères responsables et intenter des actions en justice en invoquant la protection des droits des travailleurs. L'aspect le plus fondamental de la démocratie est la participation populaire. L'avenir de la Chine doit être construit sur de nouveaux fondements, tels que la primauté du droit et de la participation la société civile.

## **Luke Peterson,** Institut international de développement durable

### ***Le droit à la propriété au premier plan de la politique étrangère : le cas de la Chine et du Canada***

La négociation d'un traité de protection des investissements entre le Canada et la Chine aura des répercussions sur les droits humains. Le traité qui est présentement en cours de préparation mettra les droits de la propriété au premier plan, tout en négligeant les autres droits. Il donnera aussi la possibilité aux investisseurs étrangers d'éviter les tribunaux nationaux et d'avoir recours aux tribunaux internationaux afin d'intenter des poursuites contre les gouvernements hôtes pour de présumées violations des droits de la propriété. Le traité promet une protection en or contre les violations des droits, mais, malheureusement, il semble qu'il faille rouler sur l'or pour pouvoir jouir de ces droits.

Des protestations vigoureuses se font entendre chaque fois que les gouvernements essaient de négocier des accords multilatéraux sur les investissements. Toutefois, les accords bilatéraux sur les investissements, qui peuvent être tout aussi hasardeux du point de vue des politiques, sont signés sans que quiconque s'en préoccupe ou aille voir de plus près. Lorsque David Emerson, ministre canadien du Commerce international, a annoncé que le Canada participait à des négociations bilatérales avec la Chine et l'Inde, le public et les médias ont manifesté au mieux un intérêt minimal.

Ce qui est troublant à propos de ces accords et de leur application, c'est qu'ils placent les droits de la propriété au-dessus de tous les autres droits et qu'ils accordent aux sociétés une protection contre les traitements arbitraires sans vraiment prendre en considération les droits humains. En privilégiant les droits de la propriété, le gouvernement canadien viole l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, selon lesquels les droits de l'homme sont indissociables et interdépendants. Le Canada traite les droits de la propriété comme s'ils étaient séparables des autres droits en fournissant une solide protection aux multinationales dans le cadre des traités et en permettant à celles-ci d'intenter des poursuites devant les tribunaux internationaux en cas de contravention à ces droits. Entre-temps, les citoyens doivent avoir recours aux tribunaux locaux, qui rendent souvent des décisions inefficaces et inadéquates, pour les poursuites portant sur tous les autres types de droits.

De plus, certains craignent que les traités sur les investissements aient pour effet de nuire aux réformes nationales entreprises pour améliorer la situation au

chapitre de la primauté du droit et des droits humains. Ces traités risquent de miner les efforts d'organismes comme l'ACDI, qui travaillent à mettre en œuvre des réformes d'envergure des systèmes judiciaires dans les pays en développement. D'autres études devraient être effectuées sur l'impact de ces traités sur l'État de droit et la bonne gouvernance.

L'utilisation croissante de ces traités pour tenter des poursuites contre les gouvernements hôtes constitue une autre préoccupation sérieuse. Les sociétés peuvent bien sûr entamer des poursuites à leur discrétion, parfois pour des violations extrêmes de leurs droits, comme la saisie de biens leur appartenant. Cela est compréhensible. Toutefois, des poursuites sont intentées pour contester les droits environnementaux et humains, les droits en matière d'impôts et de santé ainsi que d'autres politiques publiques. Les investisseurs étrangers invoquent même les droits issus des traités pour contester des lois qui tentent d'améliorer les conditions de certains groupes défavorisés, comme dans le cas des politiques de l'Afrique du Sud visant l'autonomisation économique des populations noires. Cette inquiétante tendance semble s'intensifier.

Les traités sur les investissements sont fondés sur une approche étroite et à courte vue. Il est temps de les examiner et de se demander quel est leur impact sur le contexte plus large des droits humains.

## Dîner-causerie Soutenir la démocratisation de la Birmanie

### **Conférencier d'honneur : Le premier ministre Sein Win, Gouvernement de coalition nationale de l'Union de Birmanie (NCGUB)**

La situation de la Birmanie ne cesse de s'aggraver. Le développement s'est considérablement ralenti. L'éducation est de moins en moins accessible. Plus d'un millier de membres de l'opposition politique, de militants des droits humains et de syndicalistes ont été emprisonnés. Les minorités ethniques sont toujours victimes d'oppression, soumises au travail forcé et même déplacées par les forces militaires. Le gouvernement de coalition nationale (en exil) de l'Union de Birmanie fait appel à la communauté internationale pour qu'elle intervienne et aide à mettre fin au règne de la terreur installé par le régime en place.

La dictature militaire est en train de bâtir une nouvelle capitale au beau milieu de la jungle, sur des terres qui sont très proches de l'État Karen.

Les militaires ont lancé une campagne en vue d'expulser de force la communauté ethnique Karen de la région voisine et de lui confisquer ses terres sans compensation. Mille cinq cents personnes ont déjà été déplacées de force.

Le ministre de l'Information du régime militaire cherche à rendre illégaux tous les partis d'opposition, ce qui constitue davantage une formalité qu'autre chose. En effet, les militaires ont en grande partie déjà réduit au silence toutes les voix dissidentes en assassinant, en emprisonnant ou en intimidant ses opposants. Le seul espoir de restaurer la démocratie et les droits humains repose entre les mains de la communauté internationale.

Les réfugiés quittent la Birmanie en masse et déferlent vers la Thaïlande, la Malaisie, le Bangladesh, la Chine et même l'Inde. Les ressources de ces pays sont considérablement mises à l'épreuve par le nombre élevé d'immigrants illégaux qui quittent les camps de réfugiés situés le long de la frontière pour se rendre dans les villes.

Les ONG internationales qui interviennent depuis longtemps en Birmanie sont également forcées de partir. Et comme ces ONG fournissaient toute une gamme de services au peuple birman, leur départ a entraîné la fin du développement agricole et économique. Les progrès que le pays avait accomplis dans la prestation de services d'éducation et de santé de base ont connu un recul de plusieurs années, voire même de décennies. Le régime militaire n'a pas confiance en ces organisations d'aide internationale. Il ne croit pas que leurs activités portent essentiellement sur des aspects humanitaires, mais qu'elles cherchent en réalité à renverser le régime. Les militaires ont même restreint les déplacements et les activités de la Croix-Rouge internationale. Se voyant les mains liées, les ONG n'ont pas eu d'autre choix que de cesser leurs activités.

Les problèmes qui sévissent en Birmanie ont un impact direct sur la région et sur le reste du monde. Selon l'École de santé publique de la Johns Hopkins University, les cas de paludisme, de tuberculose et de VIH/sida augmentent, et ces maladies s'étendent aux pays voisins. Le trafic de drogue bat son plein et déborde lui aussi des frontières. La production d'opium et d'héroïne s'intensifie, ce qui contribue à accroître le nombre de cas de toxicomanie dans la région et dans le monde.

Il s'agit d'une énorme crise humanitaire. En raison de cette situation, nous ne voyons pas d'autre choix que d'en appeler au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il mette la question de la démocratisation de la Birmanie à l'ordre du jour. La Birmanie est continuellement oubliée et négligée par les membres permanents du Conseil de sécurité parce qu'il s'agit d'un petit pays, sous-développé et non aligné. La Chine, en particulier, hésite à critiquer la Birmanie, surtout parce que cela mettrait en lumière ses propres violations des droits humains, mais aussi parce qu'elle possède des intérêts

dans les réserves de gaz naturel du pays. L'Inde finance aussi la dictature militaire en achetant du gaz naturel.

Si la Birmanie était située en haut de la liste de priorités de l'ONU, le Conseil de sécurité pourrait entreprendre un processus de réconciliation nationale. Nous demandons au Canada d'aider à mettre ce problème à l'ordre du jour international.

Les pressions de la communauté internationale ont mené à la libération de Su Su Nway, militante des droits humains et des travailleurs. Cette victoire est considérée comme un énorme pas en avant. Elle a aussi démontré ce qui peut être accompli lorsque la communauté internationale se porte à la défense du peuple de la Birmanie. Mais en dépit de la libération de la militante, les violations des droits des travailleurs sont tout aussi fréquentes. Le travail forcé est un crime contre l'humanité, et devrait être traité comme tel.

En plus de faire appel aux gouvernements et aux organismes internationaux de défense des droits humains, le gouvernement de coalition nationale de l'Union de Birmanie offre son expertise aux ONG qui veulent reprendre leur travail dans le pays. Il sait comment acheminer l'aide aux bonnes personnes, dans le but d'aider le plus grand nombre de gens possible.

## Le rôle des institutions régionales (sous-régionales) dans la démocratisation

**ANIMATEUR :**

**Vitit Muntarbhorn**

**CONFÉRENCIERS :**

**Homayoun Alizadeh**, représentant régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Thaïlande)

**Pip Dargan**, Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme (Australie)

**Masanori Aikyo**, Nagoya University (Japon)

**Pip Dargan,**  
Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme (Australie)

*Les mécanismes nationaux de défense des droits humains dans la région Asie-Pacifique*

Le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme (FAP) joue un rôle dans la promotion et la protection des droits humains dans toute

l'Asie. Il fait partie d'un partenariat mondial d'institutions nationales des droits de l'homme (INDH) qui exerce ses activités en collaboration avec l'ONU et la société civile, dans le cadre des mécanismes régionaux. Les INDH sont des entités qui ont été mises sur pied en vertu d'un texte législatif et dont les fonctions consistent à promouvoir et à protéger les droits humains ainsi qu'à surveiller les manquements à ces droits et à enquêter sur ceux-ci.

Les INDH doivent se conformer à ce qu'il est convenu d'appeler les Principes de Paris. Ces principes stipulent qu'une INDH doit être indépendante, pluraliste et représentative de sa société ; elle doit se concentrer sur une variété de droits et de violations, notamment les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux ; et elle doit posséder le pouvoir juridique de surveiller et d'enquêter adéquatement sur les violations des droits humains chaque fois qu'elle le juge nécessaire, sans empêchements.

L'Asie-Pacifique est la seule région au monde qui ne possède pas de mécanisme intergouvernemental régional de promotion des droits humains. Les organisations de la société civile affirment que dans le contexte de l'Asie, il serait plus réaliste de créer un mécanisme sous-régional chargé d'assurer le respect des droits humains. Ce mécanisme pourrait être mis en place avec l'aide d'organisations, notamment l'ANASE. Toutefois, les organisations telles que l'ANASE ont été créées pour promouvoir des intérêts politiques et économiques. Par conséquent, il sera difficile de convaincre les gouvernements des avantages qu'il y aurait à les transformer en organes de surveillance. Néanmoins, l'ANASE, en particulier, a fait quelques progrès et arrive peu à peu à convaincre ses membres de la nécessité d'adopter une politique de défense des droits humains.

Le FAP fournit une formation au personnel de ses 17 INDH membres, et les aide à renforcer leur capacité à respecter l'ensemble des Principes de Paris. Le FAP accomplit tout cela au moyen de son assemblée annuelle, d'ateliers régionaux (comme par exemple sur le trafic humain) et de programmes de formation (par exemple sur les médias et les communications).

L'ONU continue d'encourager l'Asie à instituer un mécanisme intergouvernemental des droits humains. Elle a élaboré un cadre dans le but d'inciter les pays asiatiques à établir un plan d'action national relatif aux droits humains, à promouvoir l'éducation sur les droits humains et à mettre en place des institutions nationales visant la défense de ces droits.

Les INDH en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande travaillent activement avec l'ANASE à la création d'un mécanisme sous-régional de défense des droits humains.

**Homayoun Alizadeh,**  
représentant régional du  
Haut-Commissariat des  
Nations Unies aux droits de  
l'homme (HCDH)

*L'établissement de mécanismes régionaux  
visant la promotion et la protection des  
droits humains*

L'avenir de la démocratie et des droits humains en Asie du Sud-Est est problématique. Tout d'abord, certains pays de l'ANASE considèrent la démocratie et les droits humains comme une menace à leurs systèmes politique, économique, social et culturel. Ces mêmes pays affirment que la démocratie et les droits de l'homme sont des valeurs occidentales, et qu'ils sont par conséquent contraires aux valeurs asiatiques. Par ailleurs, on signale de plus en plus de cas de disparitions, d'arrestations arbitraires, de détentions et de torture, même dans les pays où sont reconnus les droits civils fondamentaux comme la liberté d'expression, de mouvement et d'assemblée.

Le HCDH affirme que la démocratie est une condition préalable à la pleine réalisation de tous les droits humains. Il encourage donc les États d'Asie du Sud-Est à adopter certaines stratégies visant à améliorer leur situation en matière de droits humains. Certaines stratégies prévoient l'apport d'une aide aux pays membres de l'ANASE dans l'établissement de mécanismes régionaux de défense des droits humains. Le HCDH insiste aussi sur l'importance du renforcement de la règle de droit et de l'administration de la justice. Et il veille à ce que les lois antiterroristes adoptées par les gouvernements soient conformes aux normes des droits humains internationaux et au droit humanitaire.

Le HCDH donne l'exemple des mécanismes régionaux de défense des droits humains qui existent en Afrique, en Europe et en Amérique latine afin de prouver aux pays de l'ANASE que les avantages d'une telle instance surpassent de loin les perceptions pessimistes en matière de coûts. Il offrira simultanément une formation et des ateliers afin de contribuer à atténuer les inquiétudes des gouvernements qui s'opposent au renforcement des mécanismes de protection des droits humains.

Le HCDH espère voir les pays d'Asie du Sud-Est s'améliorer au chapitre de la dénonciation des violations des droits humains auprès des Nations Unies. Il offre aussi une formation sur les droits humains internationaux et le droit humanitaire aux forces militaires, de sécurité et de police. Selon les experts, ces initiatives constituent un moyen utile de bâtir un sentiment de confiance.

En effet, elles peuvent accroître le degré de confiance du public envers ces institutions gouvernementales, ce qui constitue un premier pas important vers la construction de la paix et la démocratisation.

**Masanori Aikyo,**  
Nagoya University

*Droits humains et démocratie : L'expérience  
du Japon en matière d'aide juridique aux  
pays d'Asie*

Le Nagoya University's Centre for Asian Legal Exchange offre un programme qui aide les pays d'Asie à mettre en place des institutions juridiques viables. Cela constitue un aspect essentiel de l'aide apportée aux démocraties émergentes dans l'établissement d'un système judiciaire indépendant, pierre angulaire de l'établissement de l'État de droit.

Dans le passé, le Centre a aidé des pays à effectuer leur transition vers l'économie de marché. Ce type de transition est lent, mais cette lenteur est en partie attribuable à la diversité qui caractérise la région. En raison des différences en matière de religion, de culture, de géographie, de systèmes politiques et de développement économique, une formule qui fonctionne dans un pays ne sera pas nécessairement efficace dans un autre. C'est pourquoi le Centre s'emploie plutôt à renforcer la capacité des pays à construire leur propre système juridique. Le Centre travaille en collaboration avec les secteurs public et privé, de même qu'avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales.

L'aide juridique offerte vise surtout l'approfondissement des connaissances techniques. Le programme a été lancé au Vietnam en 1996. Récemment, il a été offert au Cambodge, au Laos, en Indonésie, en Ouzbékistan et en Mongolie. Le Centre a récemment ajouté une activité à sa mission initiale qui consistait à aider à l'implantation de réformes économiques axées sur l'économie de marché. Dorénavant, il offre aussi des formations sur la bonne gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits humains. Il existe des désaccords entre les membres du Centre à savoir si celui-ci devrait dorénavant, en plus de ses programmes de transition économique, offrir aussi une aide, plus ambitieuse, en matière de construction de la démocratie.

Lorsqu'il conçoit et adapte ses programmes aux nouveaux pays auxquels ils sont destinés, le Centre se base sur l'expertise du ministère japonais de la Justice, de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), de la Cour suprême du Japon, de la Fédération japonaise des associations du Barreau ainsi que des ONG internationales.

Le Centre recommande aux institutions ou aux pays donateurs qui cherchent à aider les pays asiatiques à renforcer leur système juridique de commencer par acquérir une profonde connaissance des traditions locales et des structures sociales. Un système juridique ne peut véritablement prendre racine au sein d'une société que s'il comporte des aspects inspirés des valeurs traditionnelles de cette société.

## L'avenir des droits humains en Asie

**ANIMATRICE :**

**Janice Stein**

**COMMENTATEURS :**

**Jacques Bertrand**, Université de Toronto (Canada)

**Nimalka Fernando**, Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et le racisme (Sri Lanka)

**André Laliberté**, Université du Québec à Montréal (Canada)

**Vitit Muntarbhorn**, Chulalongkorn University (Thaïlande)

### **Jacques Bertrand**, Université de Toronto

L'exigence minimale pour assurer la protection des droits humains est un système semi-démocratique. Or, il existe en Asie d'innombrables obstacles à l'implantation de la démocratie. L'un d'entre eux est constitué par les régimes autoritaires comme ceux de la Chine et de la Birmanie. La Malaisie et l'Indonésie continuent de chevaucher la ligne qui sépare l'autoritarisme de la démocratie. Trop souvent, ces pays faiblissent dans leurs principes et ouvrent la porte à des violations des droits humains.

Les poches d'extrême richesse qui existent en Asie lui ont permis d'acheter ses critiques. Taïwan et la Corée du Sud, même si tous deux se vantent d'avoir des gouvernements démocratiquement élus, continuent de restreindre sévèrement les libertés civiles. Ces deux pays ont tout particulièrement bénéficié de leur pouvoir économique.

Les Philippines, la Thaïlande, Singapour et l'Indonésie – qui sont toujours aux prises avec des mouvements sécessionnistes – ont tous fait des progrès au chapitre de la protection des droits humains, mais possèdent toujours des systèmes de justice sous-développés qui sont mal outillés pour faire face aux violations qui ont encore lieu dans ces pays.

Pour implanter davantage la démocratie et accroître la protection des droits humains, les démocraties plus développées et leur société civile doivent continuer de faire pression sur ces gouvernements afin qu'ils gardent le cap. Les pays développés sont en bonne position pour influencer la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines, en particulier.

Une plus grande attention devrait être accordée aux revendications des minorités ethniques. La violence perpétrée contre ces groupes est souvent justifiée en invoquant la sécurité de l'État. L'intégration forcée est même tolérée. La reconnaissance des minorités est le premier pas vers l'établissement d'un véritable système pluraliste.

### **André Laliberté**, Université du Québec à Montréal

Contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains gouvernants d'Asie, les « valeurs asiatiques » ne sont pas nécessairement incompatibles avec la pensée libérale ou les droits de la personne. L'individualisme, après tout, est aussi une valeur respectée dans la culture chinoise : un fait qui nous rappelle leur universalité. Il faut cesser de croire que les Asiatiques représentent une catégorie de gens qui ne croient qu'à la vie communautaire et qui ne privilégient que les droits collectifs. La tradition libérale occidentale s'appuie sur la notion d'égalité. Le fait que l'égalité – en théorie – ait représenté pendant des décennies le fondement du communisme chinois, suggère qu'il existe des convergences quant aux aspirations des gens en différents points du monde.

Par ailleurs, le gouvernement chinois affirme qu'il est en accord avec son époque. Or, présentement, en Asie, l'expansion de la démocratie est l'une des tendances majeures. Aux côtés de l'Inde, la plus grande au monde, la plupart des démocraties importantes de la planète, comme par exemple l'Indonésie et le Japon, se situent en Asie. Voilà une tendance qui risque d'avoir des effets sur la Chine.

L'expansion de la démocratie en Asie est dorénavant presque inéluctable, car il existe maintenant plusieurs exemples de démocraties asiatiques à partir desquelles on peut « tirer des leçons ». Cela constitue un développement prometteur pour le monde entier et il est probable que l'avenir de la démocratie sera déterminé en Asie. Une fois les droits humains bien implantés sur ce continent, le reste du monde ne pourra qu'emboîter le pas.

Mais cet optimisme ne peut nous faire oublier les violations des droits humains qui continuent de se produire tous les jours, partout en Asie. Les violations des droits des travailleurs augmentent, trop souvent

dans l'indifférence générale. En réponse à ces abus, on a compté 87 000 manifestations violentes en Chine. La plupart de ces conflits sont le résultat de la marginalisation économique des classes travailleuse et paysanne de Chine. Mais la plupart des gens en Chine et à l'étranger n'entendent jamais parler de ces manifestations. Le gouvernement chinois est de toute évidence devenu très habile dans la gestion et le camouflage de ces affrontements. Cela devrait être au centre des préoccupations de tous.

### **Nimalka Fernando,** **Mouvement international contre** **toutes les formes de discrimination** **et le racisme**

Le Sri Lanka est en train de retomber dans la guerre civile et la violence. Le pays possède des institutions adéquates et a effectué le travail de base de renforcement des capacités, mais il a échoué dans sa démarche. La majorité cinghalaise a été incapable de répondre aux exigences des Tamouls en raison de son inaptitude au chapitre des droits des minorités. Les Tamouls veulent être considérés comme des égaux et posséder leur propre territoire. Mais au lieu de cela, on assiste à des disparitions, des arrestations illégales et des détentions sans procès.

Il existe un lien entre l'augmentation des cas de violations des droits humains et les événements du 11 septembre. Partout dans le monde, la protection des droits humains a été reléguée au second plan, au profit de la guerre contre la terreur. Au Sri Lanka, la règle de droit prend une importance secondaire, alors que le gouvernement privilégie la répression au nom de la sécurité. L'Asie doit mettre l'accent sur la sécurité des populations plutôt que sur la sécurité de l'État.

Les pays comme le Canada doivent soutenir les défenseurs des droits humains en Asie. Ils ne doivent pas se borner à donner de l'argent. Tant que les démocraties occidentales n'adopteront pas une position ferme contre les violations des droits humains et des droits des minorités, il continuera d'y avoir des guerres et des conflits généralisés.

Le présent ordre mondial signifie qu'il n'y aura pas d'État de droit en Birmanie tant que tout sera déterminé en fonction de l'économie. Les droits des femmes asiatiques continueront d'être relégués au second plan tant que les hommes domineront les groupes de défense des droits humains en Asie. L'accès à l'eau potable et à la nourriture devrait constituer un droit inaliénable, mais ce n'est pas le cas. Et le racisme doit être abordé de front parce que de nombreuses violations des droits humains découlent de la haine.

Pourquoi les gens tolèrent-ils l'idée de l'oppression étatique ? Les militants des droits humains doivent faire preuve de créativité et penser à des solutions allant au-delà de l'État pour régler les problèmes actuels.

### **Vitit Muntarbhorn,** **Chulalongkorn University**

Tous les militants des droits humains ont des priorités différentes, des approches différentes et même une terminologie très différente en ce qui a trait à la lutte pour mettre fin aux violations de ces droits. Dans le cadre de cette conférence, différents participants se sont penchés sur différentes régions d'Asie. Les questions relatives aux droits humains en Asie de l'Est requièrent une approche différente qu'en Asie de l'Ouest, en Asie centrale et en Asie du Sud.

De plus, les défenseurs des droits humains ne s'entendent pas sur la profondeur des réformes à apporter avant qu'un système politique soit considéré comme une démocratie. L'autoritarisme est bien sûr inacceptable aux yeux de tous, mais il n'y a pas d'unanimité sur le fait que les femmes, par exemple, devraient obtenir la pleine jouissance de leurs droits politiques, civils ou économiques avant qu'un pays puisse être considéré comme démocratique.

Mais il est nécessaire de dénoncer les inégalités chaque fois qu'elles se produisent et quel que soit l'endroit où elles existent. Le relativisme culturel n'est pas une excuse valable. Par exemple, les mutilations génitales féminines ne devraient jamais être tolérées, même si elles sont considérées dans certaines cultures comme une pratique traditionnelle, donc acceptable.

Il est certes avantageux de renforcer la capacité des organisations politiques et économiques régionales de surveiller et de contrer les violations des droits humains. Mais les changements devraient venir de la base. La société civile devrait commencer par aider au renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux. Une population doit d'abord prendre conscience de ses droits, acquérir le sentiment que ces droits sont essentiels, puis apprendre à lutter pour ces droits.

Les instances chargées de l'application de la loi, et même l'armée, doivent être transformées en institutions légitimes et transparentes qui exercent leurs activités conformément aux lois, sans se considérer au-dessus de celles-ci. Une fois que cela se produit, il devient plus facile de former les membres de ces institutions sur les droits humains. Les civils, et en particulier les femmes, doivent être autorisés à siéger aux conseils qui surveillent et régissent ces institutions.

La mondialisation est une réalité incontournable. Mais elle peut avoir un impact positif sur l'Asie parce qu'elle favorise les interactions et le partage des connaissances entre différentes personnes issues de différentes cultures. Cela crée un contexte favorable à l'introduction de concepts liés aux droits humains auprès de populations qui n'en ont jamais entendu parler. Mais le spectre de la mondialisation devrait aussi inciter les gens à interroger le rôle joué par les grandes entreprises. Les entreprises devraient être forcées de se comporter de manière éthique et de suivre un code de conduite. De plus, les pratiques des entreprises asiatiques devraient être surveillées tout autant que celles des entreprises étrangères.

La guerre contre la terreur ne peut servir d'excuse pratique permettant aux gouvernements asiatiques de maltraiter leurs citoyens. L'ONU peut jouer un rôle important dans la surveillance de cette inquiétante tendance. Mais l'ONU doit y consacrer toutes ses ressources, sans se contenter de demi-mesures. La même logique s'applique à la Birmanie. Le cas de la Birmanie devrait figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

# Bref Aperçu

## FORUM ÉTUDIANT Mardi 13 juin 2006

De 10 h à 17 h

## PREMIÈRE JOURNÉE Mercredi, 14 juin 2006

De 8 h à 9 h

De 9 h à 10 h 30

## SÉANCE 1

De 10 h 30 à 12 h

De 12 h à 13 h 30

## SÉANCE 2

De 13 h 30 à 15 h

De 15 h à 15 h 30

## SÉANCE 3

De 15 h 30 à 17 h

De 17 h à 18 h

De 18 h à 20 h

## FORUM ÉTUDIANT

Échange sur le rôle des mouvements étudiants dans la promotion des droits de la personne et du développement démocratique en Asie et au Canada  
Organisé par le Réseau Droits et Démocratie

### Déjeuner et inscription

### Mot de bienvenue et discours d'ouverture

Janice Stein, présidente du conseil d'administration, Droits et Démocratie  
Jean-Louis Roy, président, Droits et Démocratie

### Établissement de correspondances : Le développement démocratique et les droits de la personne en Asie

Animatrice : Flora MacDonald

Conférenciers : T. Rajamoorthy, Réseau du tiers-monde (Malaisie), Niraja G. Jayal (Inde), Kem Sokha, Centre cambodgien pour les droits de l'homme (Cambodge).

Discussion

### Dîner-causerie

### La Chine en mouvance : Droits et démocratie à l'ère du numérique

Conférencier d'honneur : Patrick Brown, correspondant de la chaîne CBC en Asie  
Discussion

### Régionalisme : Relever le défi en matière de droits de la personne en Asie

Animatrice : Claire L'Heureux-Dubé

Conférenciers : Paul Dalton, Institut danois pour les droits de l'homme (Danemark); Charles Burton, Brock University (Canada); Sanjeewa Liyanage, Commission asiatique des droits de l'homme (Hong Kong); Ban Wenzhan, Université des sciences politiques et du droit de la Chine (Chine).

Discussion

Pause

### La société civile : le catalyseur du changement

Animatrice : Lois Wilson

Conférenciers : Lu YiYi, Chatham House (UK); Dominique Caouette, Université de Montréal (Canada); Ian Hamilton, Equitas (Canada); Paul Evans, Fondation Asie-Pacifique (Canada).

Discussion

Pause

### Réception

Conférencier d'honneur : Omar Kabbaj, président, Banque Africaine de Développement



DEUXIÈME JOURNÉE  
Jeudi, 15 juin 2006

SÉANCE 4

De 9 h à 10 h 15

**Mondialisation, marchés émergents et promotion des droits de la personne**

**Animateur** : Peter Li

**Conférenciers** : Antonio Tujan, Réseau de recherche Asie-Pacifique (Philippines); Irene Fernandez, TENAGANITA (Malaisie); Charm Tong, Shan Women's Action Network (Birmanie); Joe Wong, Université de Toronto (Canada).

**Discussion**

De 10 h 15 à 10 h 30

**Pause**

SÉANCE 5

De 10 h 30 à 12 h

**Les répercussions du commerce et des investissements entre le Canada et l'Asie sur les droits de la personne**

**Animateur** : Patrick Brown

**Conférenciers** : Nancy Riche, ancienne Vice Présidente, Congrès du travail du Canada (Canada); Doug Goold, Institut canadien des affaires internationales (Canada); Han Dongfang, China Labour Bulletin (Hong Kong); Luke Peterson, Institut international de développement durable (Canada).

**Discussion**

De 12 h à 13 h 30

**Dîner-causerie**

**Soutenir la démocratisation de la Birmanie**

**Conférencier d'honneur** : Le premier ministre Sein Win, Gouvernement de coalition nationale de l'Union de Birmanie (NCGUB)

**Discussion**

SÉANCE 6

De 13 h 30 à 15 h

**Le rôle des institutions régionales (sous-régionales) dans la démocratisation**

**Animateur** : Vitit Muntarbhorn

**Conférenciers** : Homayoun Alizadeh, représentant régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Thaïlande); Pip Dargan, Forum Asie-Pacifique (Australie); Carolina G. Hernandez (Philippines); Masanori Aikyo, Nagoya University (Japon).

**Discussion**

De 15 h à 15 h 30

**Pause**

SÉANCE 7

De 15 h 30 à 17 h

**Session de clôture : L'avenir des droits de la personne en Asie**

**Animatrice** : Janice Stein

**Commentateurs** : Jacques Bertrand, Université de Toronto (Canada); Nimalka Fernando, Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (Sri Lanka); André Laliberté, Université du Québec à Montréal (Canada); Vitit Muntarbhorn, Chulalongkorn University (Thaïlande).







## Droits et Démocratie

Centre international des droits de la personne  
et du développement démocratique

1001, boul. de Maisonneuve Est,  
Bureau 1100  
Montréal (Québec)  
Canada  
H2L 4P9

Tél. : (514) 283-6073  
Télec. : (514) 283-3792  
Courriel : [dd-rd@dd-rd.ca](mailto:dd-rd@dd-rd.ca)  
Site Web : [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)